

**Spécialité Aménagement
et finition du bâtiment**
Baccalauréat professionnel

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction de l'enseignement scolaire

Service des formations

Sous-direction des formations professionnelles

*Bureau de la réglementation des diplômes
professionnels*

Arrêté du 9 mai 2006 portant création
du baccalauréat professionnel
spécialité Aménagement et finition
du bâtiment et fixant ses modalités
de préparation et de délivrance

NOR : MENE0601247A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du brevet de technicien supérieur, du baccalauréat professionnel et du brevet professionnel ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2001 modifié relatif à l'organisation et aux horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux baccalauréats professionnels ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2003 modifié relatif à l'épreuve orale facultative de langue vivante à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative Bâtiment et travaux publics en date du 30 novembre 2005 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 22 mars 2006 ;

Arrête

Article premier – Il est créé un baccalauréat professionnel spécialité Aménagement et finition du bâtiment dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 – Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de ce baccalauréat professionnel sont définis en annexe Ia et Ib au présent arrêté.

Les unités constitutives du référentiel de certification du baccalauréat professionnel, spécialité Aménagement et finition du bâtiment, sont définies en annexe IIa au présent arrêté.

Article 3 – Le règlement d'examen est fixé à l'annexe IIb au présent arrêté.

La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe IIc au présent arrêté.

Article 4 – L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité Aménagement et finition du bâtiment est ouvert :

a) aux candidats titulaires du diplôme suivant : brevet d'études professionnelles Finition ;

b) aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un brevet d'études professionnelles agricoles, d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, relevant d'un secteur en rapport avec la finalité de ce baccalauréat professionnel, et plus particulièrement aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

– CAP de Peintre applicateur de revêtements ;

– CAP de Plâtrier plaquiste ;

– CAP de Solier moquettiste ;

– CAP de Carreleur mosaïste ;

c) sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les candidats :

– titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés aux *a)* et *b)* ci-dessus ;

– ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;

– titulaires d'un diplôme ou titre homologué ou classé au niveau V ;

– ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;

– ayant accompli une formation à l'étranger.

Les candidats visés au *c)* font l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Article 5 – Les horaires de formation applicables au baccalauréat professionnel spécialité Aménagement et finition du bâtiment sont fixés par l'arrêté du 17 juillet 2001 modifié susvisé (grille horaire n° 1 du secteur de la production).

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation du baccalauréat professionnel spécialité Aménagement et finition du bâtiment est de seize semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe III au présent arrêté.

Article 6 – Pour l'épreuve obligatoire de langue vivante, les candidats ont à choisir entre les langues vivantes énumérées ci-après : allemand, anglais, arabe littéral, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Au titre de l'épreuve de langue vivante facultative, les candidats peuvent choisir les langues énumérées ci-après : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère (chleuh ou rifain ou kabyle), bulgare, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes (ajië, drehu, nengone, paicî).

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

Article 7 – Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'Éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

Article 8 – Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive, conformément aux dispositions des articles 25 et 26 du décret du 9 mai 1995* modifié susvisé. Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

Il précise également à quelle épreuve facultative il souhaite se présenter.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Le baccalauréat professionnel spécialité Aménagement et finition du bâtiment est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995* susvisé.

Article 9 – Les titulaires du brevet professionnel spécialité Peinture-revêtements régi par les dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1999 peuvent demander à être dispensés de l'unité U33 du baccalauréat professionnel spécialité Aménagement et finition du bâtiment régi par les dispositions du présent arrêté.

Les titulaires du baccalauréat professionnel spécialité Technicien du bâtiment : études et économie régi par les dispositions de l'arrêté du 11 juillet 2005 peuvent demander à être dispensés de l'unité U11 du baccalauréat professionnel spécialité Aménagement et finition du bâtiment régi par les dispositions du présent arrêté.

Article 10 – Les correspondances entre les épreuves ou unités de l'examen défini par l'arrêté du 29 juillet 1998 relatif aux modalités de préparation et de délivrance du baccalauréat professionnel spécialité Aménagement et finition du bâtiment et les épreuves et unités de l'examen défini par le présent arrêté sont fixées à l'annexe IV au présent arrêté.

Les notes égales ou supérieures à dix sur vingt obtenues aux épreuves ou unités de l'examen présenté suivant les dispositions de l'arrêté du 29 juillet 1998 précité et dont le candidat demande le bénéfice sont reportées, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 18 du décret du 9 mai 1995* susvisé et à compter de la date d'obtention et pour leur durée de validité.

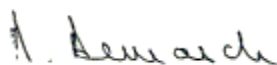
Article 11 – La dernière session d'examen du baccalauréat professionnel, spécialité Aménagement et finition du bâtiment, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité aura lieu en 2007. À l'issue de cette session, l'arrêté du 3 septembre 1997 précité est abrogé.

La première session d'examen du baccalauréat professionnel, spécialité Aménagement et finition du bâtiment, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2008.

Article 12 – Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mai 2006.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire



Roland DEBBASCH

Journal officiel du 18 mai 2006.

Bulletin officiel du 15 juin 2006.

* À titre d'information, il vous est signalé que le décret du 9 mai 1995 modifié, portant règlement général du baccalauréat professionnel, est abrogé et remplacé par les dispositions du Code de l'éducation reproduites page 7 de ce document.

Nota – Cette brochure est disponible au Centre national de documentation pédagogique, 13 rue du Four, 75006 Paris, dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique et en ligne à l'adresse suivante : www.cndp.fr.

ANNEXE I

Référentiels du diplôme

Référentiel des activités professionnelles

Référentiel de certification

Référentiel des activités professionnelles (annexe Ia)

Préambule

L'emploi et la qualification

Définition de l'emploi

Le titulaire du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment intervient sur chantier pour la mise en œuvre de différents ouvrages de partition intérieure des locaux (cloisons, plafonds), pour la pose de revêtements (murs, sols) et pour l'application de produits de finition à l'extérieur et l'intérieur.

Au sein de l'entreprise et sur site, son activité consiste à :

- préparer la réalisation d'un ouvrage à partir d'un dossier de chantier (plans, descriptif), des techniques et normes en vigueur, en prenant en compte les contraintes de l'entreprise,
- réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés de mise en œuvre,
- organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

Contexte professionnel

Secteur d'activité

Le titulaire du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment exerce son activité dans les entreprises qui réalisent des ouvrages dans le cadre de la construction ou de la rénovation de locaux du bâtiment.

Dans ce secteur d'activité, l'entreprise participe à l'acte de construire et s'intègre dans un processus continu d'interventions où l'on peut trouver en amont :

- le maître d'ouvrage qui fait construire,
- les maîtres d'œuvre qui conseillent et contrôlent,
- le gros œuvre du bâtiment pour la réalisation de supports, de structures,
- les fournisseurs pour la production et l'approvisionnement des matériaux et composants.

Activités

Les entreprises du secteur interviennent sur les activités principales suivantes :

- travaux de peinture et revêtements muraux,
- travaux d'aménagement (cloisons, plafonds...),
- travaux de revêtements de sols souples,
- travaux de revêtements de sols durs.

Domaine d'intervention

Le domaine d'intervention du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment se situe essentiellement sur chantier, dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation des bâtiments de type :

- habitations individuelles ou collectives ;
- locaux professionnels : usines et bureaux ;
- lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux...

Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment intervient à la demande du chef d'entreprise ou d'un conducteur de travaux pour préparer et réaliser des ouvrages sur chantier.

Il s'appuie pour cela sur l'étude technique et sur la programmation des travaux réalisés, selon les entreprises, par le bureau d'études et le bureau des méthodes ou par les personnes qui assurent ces fonctions.

Au sein de l'entreprise, il est amené à préparer son intervention, organiser les postes de travail et répartir les tâches des membres de l'équipe.

Sur chantier, il est amené :

- à préparer la mise en œuvre,
- à organiser la zone de travail et les moyens à mettre à disposition,
- à réaliser en autonomie et conduire le déroulement de la prestation,
- à animer le travail d'une petite équipe,
- à gérer la qualité et la sécurité sur le chantier.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie, mais également avec d'autres intervenants du bâtiment dans l'acte de construire. Il peut notamment être en relation avec :

- des représentants des clients et du maître d'œuvre, des organismes de contrôle...
- des représentants des autres corps d'état et des fournisseurs, avec lesquels il doit être capable de communiquer pour ensuite rendre compte des sollicitations ou difficultés rencontrées.

Effectifs

Le secteur de la finition emploie, dans des activités variées, plus de 255 000 personnes.

Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Les appellations les plus courantes de l'emploi et du niveau de qualification sont :

- compagnon professionnel en aménagement et finitions,
- technicien de chantier en aménagement et finitions.

Perspectives d'évolution

Le titulaire du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite de chantiers.

Après l'expérience acquise sur les chantiers, à réaliser des travaux et des tâches diverses, il évoluera rapidement vers la qualification de chef d'équipe.

Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.

Activités professionnelles

Dans l'entreprise, le titulaire du baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment participe, essentiellement, à la fonction réalisation des ouvrages, et plus particulièrement aux activités de :

- préparation ;
- organisation ;
- mise en œuvre sur chantier ;
- conduite de chantier ;
- suivi de réalisation et contrôle qualité.

Fonction, activités et tâches du métier

Fonction : réalisation	
Activités	Tâches
Préparation de l'intervention	1 – extraire les informations utiles au chantier 2 – reconnaître le chantier sur site 3 – vérifier la faisabilité des prescriptions 4 – contribuer à l'élaboration du planning d'exécution 5 – prévoir les besoins en personnel 6 – prévoir et organiser les approvisionnements en matériaux 7 – prévoir les besoins en matériels
Organisation sur site	8 – répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux 9 – répartir les tâches à chaque membre de l'équipe et définir son intervention
Conduite de chantier	10 – assurer la liaison entre le chantier et le bureau 11 – participer aux réunions de chantier et à la réception des travaux 12 – vérifier les supports et les implantations 13 – assurer le suivi du chantier 14 – contrôler la qualité des travaux 15 – replier le chantier
Mise en œuvre	16 – organiser le poste de travail 17 – préparer les supports 18 – implanter un ouvrage 19 – appliquer des produits de finition 20 – poser des revêtements muraux et de sols 21 – construire des cloisons 22 – réaliser des enduits 23 – poser des matériaux isolants 24 – réaliser des plafonds suspendus 25 – poser des éléments décoratifs par collage ou par fixation mécanique

Tableaux de détail des activités

Fonction : réalisation Activité : préparation de l'intervention
Tâche 1 – extraire les informations utiles au chantier
Conditions d'exercice – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) – Matériel informatique
Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers
Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)
Résultats attendus Les informations utiles pour l'installation et pour le déroulement du chantier sont relevées.

Fonction : réalisation Activité : préparation de l'intervention
Tâche 2 – reconnaître le chantier sur site
Conditions d'exercice – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) – Matériel informatique
Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers
Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)
Résultats attendus – La disponibilité en eau, en électricité et en sanitaire est vérifiée. – Les moyens d'évacuation et/ou de tri des déchets et des gravois sont repérés. – Les protections collectives mises en place sont conformes à la réglementation. – Les anomalies sont signalées.

Fonction : réalisation

Activité : préparation de l'intervention

Tâche 3 – vérifier la faisabilité des prescriptions

Conditions d'exercice

- Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS)
- Matériel informatique

Contexte d'intervention

Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers

Autonomie

Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)

Résultats attendus

- Les incohérences ou les difficultés de mise en œuvre sont signalées.
- La solution proposée est pertinente et respecte les contraintes diverses.

Fonction : réalisation

Activité : préparation de l'intervention

Tâche 4 – contribuer à l'élaboration du planning d'exécution

Conditions d'exercice

- Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS)
- Matériel informatique

Contexte d'intervention

Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers

Autonomie

Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)

Résultats attendus

- Les grandes phases du chantier sont définies et situées.
- L'ordonnancement des tâches est adapté aux contraintes techniques du chantier.
- Le temps de réalisation imparti est pris en compte.
- L'incidence de l'intervention des autres corps d'état est prise en compte.

<p>Fonction : réalisation Activité : préparation de l'intervention</p>
<p>Tâche 5 – prévoir les besoins en personnel</p>
<p>Conditions d'exercice – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) – Matériel informatique</p>
<p>Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers</p>
<p>Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)</p>
<p>Résultats attendus La répartition du travail tient compte du planning d'exécution et du potentiel de l'équipe.</p>

<p>Fonction : réalisation Activité : préparation de l'intervention</p>
<p>Tâche 6 – prévoir et organiser les approvisionnements en matériaux</p>
<p>Conditions d'exercice – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) – Matériel informatique</p>
<p>Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers</p>
<p>Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)</p>
<p>Résultats attendus – La nature, les caractéristiques et la quantité des matériaux permettent la réalisation des travaux. – Les conditionnements sont adaptés. – L'approvisionnement des matériaux prend en compte les délais de livraison et les contraintes liées au chantier.</p>

Fonction : réalisation Activité : préparation de l'intervention
Tâche 7 – prévoir les besoins en matériels
Conditions d'exercice – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning du chantier, contraintes techniques, coût, PPSPS) – Matériel informatique
Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers
Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)
Résultats attendus – La quantité et les caractéristiques des matériels collectifs ou spécifiques sont prévues et adaptés au chantier : ils intègrent la protection des personnes, des biens et de l'environnement. – La disponibilité en magasin de l'entreprise est prise en compte. – Les matériels retenus sont conformes et en bon état de fonctionnement. – Les éléments absents ou défectueux sont signalés.

Fonction : réalisation Activité : organisation sur site
Tâche 8 – répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux
Conditions d'exercice – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) – Fiches journalières – DTU, fiches techniques, avis techniques – Matériel de contrôle
Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers
Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)
Résultats attendus – Les lieux de stockage sont définis et prennent en compte les contraintes diverses. – L'organisation et l'installation respectent les règles de prévention (PRAP, PRP, PPSPS), les biens du client et la protection de l'environnement. – Les matériels, produits et revêtements sont recensés et contrôlés.

<p>Fonction : réalisation Activité : organisation sur site</p>
<p align="center">Tâche 9 – répartir les tâches à chaque membre de l'équipe et définir son intervention</p>
<p>Conditions d'exercice – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) – Fiches journalières. – DTU, fiches techniques, avis techniques – Matériel de contrôle</p>
<p>Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers</p>
<p>Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)</p>
<p>Résultats attendus Les tâches sont réparties et définies en fonction des qualifications des personnels.</p>

<p>Fonction : réalisation Activité : conduite de chantier</p>
<p align="center">Tâche 10 – assurer la liaison entre le chantier et le bureau</p>
<p>Conditions d'exercice – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) – Fiches journalières – DTU, fiches techniques – Avis techniques</p>
<p>Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers</p>
<p>Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)</p>
<p>Résultats attendus Les documents de liaison sont renseignés et exploitables pour d'éventuels ajustements (DOE, fiches journalières...).</p>

Fonction : réalisation

Activité : conduite de chantier

Tâche 11 – participer aux réunions de chantier et à la réception des travaux

Conditions d'exercice

- Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement)
- Fiches journalières
- DTU, fiches techniques, avis techniques
- Matériel de contrôle

Contexte d'intervention

Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers

Autonomie

Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)

Résultats attendus

- L'entreprise est correctement représentée, les informations reçues sont prises en compte, adaptations et corrections proposées sont pertinentes.
- Les réserves justifiées sont transmises à la hiérarchie.

Fonction : réalisation

Activité : conduite de chantier

Tâche 12 – vérifier les supports et les implantations

Conditions d'exercice

- Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement)
- Fiches journalières
- DTU, fiches techniques, avis techniques
- Matériel de contrôle

Contexte d'intervention

Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers

Autonomie

Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)

Résultats attendus

- Les refus et les doutes sont signalés.
- La réception permet l'exécution des travaux.

<p>Fonction : réalisation Activité : conduite de chantier</p>
<p>Tâche 13 – assurer le suivi du chantier</p>
<p>Conditions d'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) – Fiches journalières – DTU, fiches techniques, avis techniques – Matériel de contrôle
<p>Contexte d'intervention</p> <p>Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers</p>
<p>Autonomie</p> <p>Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)</p>
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> – La composition de l'équipe et l'approvisionnement en matériaux assurent la continuité des travaux dans les délais impartis. – La hiérarchie est informée de toute modification par rapport aux travaux prévus. – Les relations entre les membres de l'équipe sont saines et cordiales. – Les relations avec l'environnement du chantier (client, autres acteurs de la construction, etc.) sont gérées.

<p>Fonction : réalisation Activité : conduite de chantier</p>
<p>Tâche 14 – contrôler la qualité des travaux</p>
<p>Conditions d'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) – Fiches journalières – DTU, fiches techniques, avis techniques – Matériel de contrôle
<p>Contexte d'intervention</p> <p>Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers</p>
<p>Autonomie</p> <p>Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)</p>
<p>Résultats attendus</p> <p>L'ouvrage fini est conforme aux pièces écrites du chantier traité par l'entreprise.</p>

<p>Fonction : réalisation Activité : conduite de chantier</p>
<p>Tâche 15 – replier le chantier</p>
<p>Conditions d'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> – Éléments du dossier de chantier fourni par le conducteur de travaux (descriptif, plans, autres lots, planning d'exécution, plan d'approvisionnement) – Fiches journalières – DTU, fiches techniques, avis techniques – Matériel de contrôle
<p>Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers</p>
<p>Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)</p>
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les matériaux non utilisés sont répertoriés et stockés. – Les matériels sont propres, inventoriés et rangés. – Les anomalies et défauts sont signalés.

<p>Fonction : réalisation Activité : mise en œuvre</p>
<p>Tâche 16 – organiser le poste de travail</p>
<p>Conditions d'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dossier de travaux, planning, plans, calepinage – Mémento, notices de pose (techniques) – Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage – Documentation, fiches techniques des produits
<p>Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers</p>
<p>Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)</p>
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'aire de travail est aménagée. – Le stockage des matériaux permet leur mise en œuvre rationnelle. – Les surfaces avoisinantes sont protégées et les nuisances limitées au maximum.

Fonction : réalisation Activité : mise en œuvre
Tâche 17 – préparer les supports
Conditions d'exercice – Dossier de travaux, planning, plans, calepinage – Mémento, notices de pose (techniques) – Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage – Documentation, fiches techniques des produits
Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers
Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)
Résultats attendus La surface est prête à recevoir la finition en conformité avec les prescriptions.

Fonction : réalisation Activité : mise en œuvre
Tâche 18 – implanter un ouvrage
Conditions d'exercice – Dossier de travaux, planning, plans, calepinage – Mémento, notices de pose (techniques) – Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage – Documentation, fiches techniques des produits
Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers
Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)
Résultats attendus L'implantation respecte les impératifs et contraintes techniques (plans, DTU, CPT, avis techniques...) et répond aux contraintes esthétiques et économiques.

Fonction : réalisation

Activité : mise en œuvre

Tâche 19 – appliquer des produits de finition

Conditions d'exercice

- Dossier de travaux, planning, plans, calepinage
- Mémento, notices de pose (techniques)
- Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage
- Documentation, fiches techniques des produits

Contexte d'intervention

Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers

Autonomie

Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)

Résultats attendus

- Le matériel est adapté au produit.
- Les caractéristiques du produit sont prises en compte.
- Le résultat correspond à la prestation souhaitée.

Fonction : réalisation

Activité : mise en œuvre

Tâche 20 – poser des revêtements muraux et de sols

Conditions d'exercice

- Dossier de travaux, planning, plans, calepinage
- Mémento, notices de pose (techniques)
- Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage
- Documentation, fiches techniques des produits

Contexte d'intervention

Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers

Autonomie

Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)

Résultats attendus

- La colle est adaptée au support et au produit.
- Les méthodes d'application de la colle et les règles de pose du revêtement sont respectées.

Fonction : réalisation Activité : mise en œuvre
Tâche 21 – construire des cloisons
Conditions d'exercice – Dossier de travaux, planning, plans, calepinage – Mémento, notices de pose (techniques) – Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage – Documentation, fiches techniques des produits
Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers
Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)
Résultats attendus – Les contraintes spécifiques sont prises en compte. – La cloison est conforme aux règles de construction en vigueur.

Fonction : réalisation Activité : mise en œuvre
Tâche 22 – réaliser des enduits
Conditions d'exercice – Dossier de travaux, planning, plans, calepinage – Mémento, notices de pose (techniques) – Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage – Documentation, fiches techniques des produits
Contexte d'intervention Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers
Autonomie Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)
Résultats attendus L'enduit est conforme (planéité, état de surface...).

Fonction : réalisation

Activité : mise en œuvre

Tâche 23 – poser des matériaux isolants

Conditions d'exercice

- Dossier de travaux, planning, plans, calepinage
- Mémento, notices de pose (techniques)
- Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage
- Documentation, fiches techniques des produits

Contexte d'intervention

Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers

Autonomie

Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)

Résultats attendus

- Les contraintes spécifiques sont prises en compte.
- La pose est conforme à la réglementation en vigueur.

Fonction : réalisation

Activité : mise en œuvre

Tâche 24 – réaliser des plafonds suspendus

Conditions d'exercice

- Dossier de travaux, planning, plans, calepinage
- Mémento, notices de pose (techniques)
- Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage
- Documentation, fiches techniques des produits

Contexte d'intervention

Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers

Autonomie

Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)

Résultats attendus

- Les contraintes spécifiques sont prises en compte.
- Les ouvrages réalisés sont conformes au cahier des charges et aux règles de mise en œuvre.

<p>Fonction : réalisation Activité : mise en œuvre</p>
<p align="center">Tâche 25 – poser des éléments décoratifs par collage ou par fixation mécanique</p>
<p>Conditions d'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dossier de travaux, planning, plans, calepinage – Mémento, notices de pose (techniques) – Matériel de traçage, outillage, matériaux, équipements, plate-forme de travail, moyen de levage – Documentation, fiches techniques des produits
<p>Contexte d'intervention</p> <p>Chantier neuf ou en rénovation, seul ou avec la responsabilité d'une petite équipe d'ouvriers</p>
<p>Autonomie</p> <p>Sous l'autorité de la hiérarchie et en collaboration avec les services concernés (internes ou externes)</p>
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les contraintes spécifiques sont prises en compte. – Les ouvrages réalisés sont conformes au cahier des charges et aux règles de mise en œuvre.

Mise en relation des tâches et des compétences

Compétences	Tâches																									
	T1 – extraire les informations...	T2 – reconnaître le chantier...	T3 – vérifier la faisabilité...	T4 – contribuer... du planning	T5 – prévoir les besoins en person.	T6 – prévoir les appros. matériaux	T7 – prévoir les besoins en matériels	T8 – répartir les matériaux	T9 – répartir les tâches et définir...	T10 – assurer la liaison entre...	T11 – participer aux réunions de...	T12 – vérifier les supports...	T13 – assurer le suivi de chantier	T14 – contrôler la qualité des travaux	T15 – replier le chantier	T16 – organiser le poste de travail	T17 – préparer les supports	T18 – implanter un ouvrage	T19 – appliquer des produits...	T20 – poser des revêtements...	T21 – construire des cloisons	T22 – réaliser des enduits	T23 Poser des complexes isolants	T24 Réaliser des plafonds...	T25 Poser des éléments décoratifs	
	Préparation							Réalisation																		
C1.1 – décoder et analyser les données de définition	x	x														x	x					x	x	x		x
C1.2 – décoder et analyser les données opératoires et de gestion	x																									
C2.1 – organiser l'intervention...	x																									
C2.2 – choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution			x						x					x								x		x	x	x
C2.3 – établir un calendrier prévisionnel d'exécution				x	x																					
C2.4 – établir les quantitatifs de matériaux						x																				
C2.5 – établir les besoins en matériels							x																			
C3.1- reconnaître le chantier	x																									
C3.2 – organiser et approvisionner le chantier								x								x										
C3.3 – contrôler la conformité des supports et des ouvrages											x		x													
C3.4 – organiser la zone d'intervention										x				x	x											
C3.5 – préparer les supports																	x									
C3.6 – réaliser une implantation																		x								
C3.7 – appliquer produits et enduits													x						x							
C3.8 – poser des revêtements																				x						
C3.9 – construire des cloisons																				x						
C3.10 – poser des matériaux isolants																								x		
C3.11 – réaliser plafonds suspendus																									x	
C3.12 – poser des éléments décoratifs																										x
C3.13 – assurer le suivi du chantier										x		x														
C3.14 – assurer le repli du chantier																x										
C4.1 – animer une petite équipe							x	x																		
C4.2 – communiquer avec différents partenaires													x													
C4.3 – rendre compte			x							x	x	x	x													

Référentiel de certification du domaine professionnel (annexe Ib)

Présentation des capacités générales et des compétences

Capacités	Compétences	
S'informer	C1	1 – décoder et analyser les données de définition
		2 – décoder et analyser les données opératoires et de gestion
Traiter Décider	C2	1 – organiser l'intervention en toute sécurité
		2 – choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution
		3 – établir un calendrier prévisionnel d'exécution
		4 – établir les quantitatifs de matériaux
		5 – établir les besoins en matériels
Mettre en œuvre Réaliser	C3	1 – reconnaître le chantier
		2 – organiser et approvisionner le chantier
		3 – contrôler la conformité des supports et des ouvrages
		4 – organiser la zone d'intervention
		5 – préparer les supports
		6 – réaliser une implantation
		7 – appliquer des produits, des enduits
		8 – poser des revêtements muraux de sols
		9 – construire des cloisons
		10 – poser des matériaux isolants
		11 – réaliser des plafonds suspendus
		12 – poser des éléments décoratifs et de finition
		13 – assurer le suivi du chantier
		14 – assurer le repli du chantier
Animer Communiquer	C4	1 – animer une petite équipe
		2 – communiquer avec les différents partenaires
		3 – rendre compte

Capacité : C1 – s’informer

Compétence terminale : C1.1 – décoder et analyser les données de définition

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U11	1 Identifier, reconnaître et classer les différents documents.	<ul style="list-style-type: none"> - Tâches définies - Consignes orales ou écrites - Moyens de communication avec la hiérarchie - Documents internes à l'entreprise - Conditions de travail et moyens disponibles (matériel, matériaux, outillage, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les sources d'information sont correctement identifiées. - Le classement est justifié et cohérent, au regard des contenus et de l'objectif de la recherche. Il permet d'accéder facilement à l'information recherchée.
U11	2 Rechercher, sélectionner et analyser des informations.	<ul style="list-style-type: none"> - Informations recueillies lors d'une reconnaissance du site - Dossier de définition : <ul style="list-style-type: none"> • CCAP • CCTG (normes, DTU) • CCTP (devis descriptif...) • plans d'architecture et d'exécution des ouvrages • devis quantitatif et estimatif • plan général de coordination (PGC) • calendrier général • plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (PPSPS) • plan d'action qualité (PAQ) • plan d'assurance environnement (PAE) • document unique (DU) • projet de décoration • imprimés de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) • autorisations de voirie, etc. - Supports techniques : <ul style="list-style-type: none"> • avis techniques • fiches et notices techniques • modes opératoires • fiches de données de sécurité des produits • échantillons • nuanciers, etc. - Coordonnées des fournisseurs et des organismes - Ressources informatiques (cédérom, sites Internet...) - Codes et langages techniques et/ou informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations sélectionnées correspondent aux besoins et aux exigences du chantier. - La recherche est méthodique. - Les informations strictement utiles et nécessaires sont sélectionnées. - Les informations sélectionnées permettent de développer l'étude. - Les ressources sont exploitées, décodées et correctement analysées. - Les incohérences sont repérées et transmises à la hiérarchie.
U11	3 Extraire les données utiles à la réalisation du chantier.	<ul style="list-style-type: none"> - Les données recueillies sont les éléments indispensables pour la prise en charge du chantier. - Les informations strictement utiles et nécessaires au déroulement du chantier sont méthodiquement consignées. - La synthèse des documents présentés permet d'avoir une vue d'ensemble du chantier réaliste. - Le vocabulaire employé est précis. - Les documents fournis à cet effet sont correctement renseignés. - Le vocabulaire employé est précis. 	

Compétence terminale : C1.2 – décoder et analyser les données opératoires et de gestion

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U11	1 Localiser le chantier.	<ul style="list-style-type: none"> – Situation de l'intervention – Tâches définies – Consignes orales ou écrites 	Le chantier est correctement localisé et placé dans son contexte et son environnement.
U11	2 Localiser et identifier un ouvrage et les tâches qui lui sont liées.	<ul style="list-style-type: none"> – Moyens de communication avec la hiérarchie – Documents internes à l'entreprise 	L'ouvrage est localisé et identifié sur les documents graphiques, à partir des pièces écrites.
U11	3 Identifier les caractéristiques d'un ouvrage.	<ul style="list-style-type: none"> – Conditions de travail et moyens disponibles (matériel, matériaux, outillage, etc.) – Informations recueillies lors d'une reconnaissance du site – Dossier de définition : <ul style="list-style-type: none"> • CCAP • CCTG (normes, DTU...) • CCTP (devis descriptif...) • plans d'architecture et d'exécution des ouvrages • devis quantitatif et estimatif • plan général de coordination (PGC) • calendrier général • plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (PPSPS) • plan d'action qualité (PAQ) • plan d'assurance environnement (PAE) 	<ul style="list-style-type: none"> – L'inventaire des tâches, des matériaux et des fournitures liés à l'ouvrage est méthodique, efficace et complet. – La nature, les performances et la qualité de l'ouvrage sont relevées. – Le vocabulaire employé est précis. – Les ressources techniques nécessaires sont compulsées et leurs données sont correctement exploitées.
U11	4 Décoder le calendrier général.	<ul style="list-style-type: none"> • document unique (DU) • projet de décoration • imprimés de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) • autorisations de voirie, etc. – Supports techniques : <ul style="list-style-type: none"> • avis techniques • fiches et notices techniques • modes opératoires • fiches de données de sécurité des produits • échantillons • nuanciers, etc. – Coordonnées des fournisseurs et des organismes – Ressources informatiques (cédéroms, sites Internet...) – Codes et langages techniques et/ou informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Le calendrier est correctement décodé. – Les tâches sont identifiées. – Les plages et les durées d'intervention de chaque corps d'état sont relevées.
U11	5 Identifier et situer les interventions coordonnées avec les autres corps d'état.	<ul style="list-style-type: none"> • document unique (DU) • projet de décoration • imprimés de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) • autorisations de voirie, etc. – Supports techniques : <ul style="list-style-type: none"> • avis techniques • fiches et notices techniques • modes opératoires • fiches de données de sécurité des produits • échantillons • nuanciers, etc. – Coordonnées des fournisseurs et des organismes – Ressources informatiques (cédéroms, sites Internet...) – Codes et langages techniques et/ou informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Les délais de mise en œuvre sont repérés. – Les plages d'intervention sont localisées et définies. – Les liens avec les autres corps d'état sont repérés au regard de la chronologie des activités. – Les incidences sur le déroulement du chantier sont mesurées.

Capacité : C2 – traiter, décider

Compétence terminale : C2.1 – organiser l'intervention en toute sécurité

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U11	1 Déterminer des emplacements de stockage.		Les emplacements prennent en compte les différentes contraintes liées à la surcharge des structures, à l'accessibilité, aux implantations des aménagements et des réseaux d'alimentation, aux aires d'évolution et aux zones de passage, aux risques de détérioration, de gel et de vol, etc.
U11	2 Proposer un plan d'approvisionnement.	– Dossier d'architecte relatif au lot étudié : • plans • CCTG • CCTP • PPSPS • document unique (DU)	– Le plan d'approvisionnement est exploitable et prend en compte les contraintes. – La répartition des matériaux prend en compte le lieu de mise en œuvre, l'ordre d'utilisation et minimise les manutentions.
U11	3 Déterminer les moyens de protection des personnels.	– Documents normatifs (DTU, avis techniques, extraits de normes...) – Ressources diverses liées à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux activités physiques	Les moyens décrits visent la prévention collective des personnels, ainsi que la protection individuelle.
U11	4 Déterminer les moyens de protection des biens et des abords.	– Documentation technique – Matériel informatique avec accès aux technologies modernes de communication (Internet...) – Consignes écrites et orales	Les moyens de protection sont adaptés au chantier et respectent la réglementation en vigueur et l'environnement.
U11	5 Vérifier les faisabilités techniques et réglementaires.		Les méthodes prévues sont adaptées aux tâches à réaliser et respectent les dispositions réglementaires.
U11	6 Vérifier la disponibilité commerciale des matériaux et des fournitures.		– Les disponibilités commerciales sont correctement vérifiées. – Des solutions pour le remplacement des matériaux non disponibles sont envisagées.
U11	7 Proposer une variante technique.		– Les adaptations proposées sont pertinentes et techniquement envisageables. – Elles respectent les exigences réglementaires et les diverses contraintes. – Les adaptations proposées sont transmises à la hiérarchie. – Le document est lisible et exploitable.

Compétence terminale : C2.2 – choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U2	1	Proposer des adaptations techniques liées au déroulement du chantier.	<ul style="list-style-type: none"> - Informations extraites précédemment sur site - Dossier d'architecte relatif au lot étudié : <ul style="list-style-type: none"> • plans • CCTG • CCTP • PPSPS - Document unique - Documents normatifs (DTU, avis techniques, extraits de normes...) - Documentation technique - Consignes écrites et orales - Matériel informatique avec logiciels spécifiques de traçage et de dessin - Accès aux technologies modernes de communication (Internet...) 	<ul style="list-style-type: none"> - La variante proposée est pertinente et techniquement envisageable. - Les exigences réglementaires et les contraintes commerciales sont respectées. - Le coût de revient de l'ouvrage n'est pas majoré.
U2	2	Établir un calepinage.		<ul style="list-style-type: none"> - L'esthétique est respectée. - La solution proposée est pertinente.
U2	3	Établir des croquis, schémas à main levée.		<ul style="list-style-type: none"> - La qualité du dessin, l'échelle utilisée et un repérage légendé des éléments permettent l'exploitation quantitative du calepinage. - Toutes les vues utiles sont représentées. - Les proportions sont respectées. - Les cotes sont cumulées. - Les croquis et schémas sont clairement réalisés et exploitables par une tierce personne.
U2	4	Établir des dessins d'exécution cotés.		<ul style="list-style-type: none"> - Le dessin respecte les normes de représentation et de cotation. - La légende permet le repérage des matériaux. - L'échelle permet le détail explicite des points techniques. - Le dessin est lisible et exploitable. - Les solutions proposées sont conformes aux documents normatifs, aux avis techniques, aux fiches techniques ou aux règles de l'art.
U2	5	Rédiger un mode opératoire		<ul style="list-style-type: none"> - Le mode opératoire est exploitable et en cohérence avec : <ul style="list-style-type: none"> • les différentes pièces du dossier de définition (PPSPS, CCTP), etc. • les documents techniques, • les matériels et personnels à disposition. - Les opérations sont chronologiques et leur liste est exhaustive. - Si nécessaire, un support graphique aide à la compréhension. - Le document élaboré est exploitable par un membre de l'équipe. - La terminologie professionnelle est précise.
U2	6	Établir un relevé.		<ul style="list-style-type: none"> - Tous les éléments utiles à l'étude sont relevés et décrits (environnement, matériaux, cotes, désordres...). - Le relevé est soigné, utilisable par un tiers et permet une exploitation technique des données recueillies.

Compétence terminale : C2.3 – établir un calendrier prévisionnel d'exécution

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U2	1	Extraire les plages d'intervention du ou des lots concernés.	<ul style="list-style-type: none"> - Planning général du chantier - Devis estimatif, calendriers et plannings - Catalogue de temps unitaires - Dossier d'architecte relatif au lot étudié : <ul style="list-style-type: none"> • plans • CCTP - Documents normatifs (DTU, avis techniques, extraits de normes...) - Consignes écrites et orales - Matériel informatique avec logiciels spécifiques - Accès aux technologies modernes de communication (Internet...) - Modes opératoires - Relevés de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification des intervenants est correcte. - Le classement correspond à l'ordre de réalisation. - Le repérage est correct.
U2	2	Vérifier la chronologie des interventions.		<ul style="list-style-type: none"> - L'identification des étapes est effectuée sans erreur. - Les interventions des autres corps d'état sont prises en compte. - Les incohérences sont relevées et signalées. - Des adaptations sont proposées.
U2	3	Estimer des temps de réalisation.		<p>Les temps de réalisation prennent en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les temps unitaires de référence et/ou ceux pratiqués par l'entreprise, • les contraintes de réalisation (priorité des interventions, temps de séchage...).
U2	4	Vérifier la compatibilité entre les temps de réalisation et le planning général.		<ul style="list-style-type: none"> - Les temps de réalisation sont en adéquation avec ceux définis pour les autres corps d'états. - Les incohérences des durées d'activités possibles sont relevées.
U2	5	Planifier une intervention dans une plage définie.		<ul style="list-style-type: none"> - Le planning est cohérent. - Les différentes contraintes sont prises en compte. - Le planning est traduit graphiquement.
U2	6	Comparer les qualifications nécessaires avec celles à disposition.		<ul style="list-style-type: none"> - La comparaison permet d'affecter judicieusement les tâches. - L'adéquation entre la qualification des membres de l'équipe et celle exigée pour la réalisation des tâches est constamment recherchée.
U2	7	Affecter les tâches aux différents membres de l'équipe.		<p>L'affectation des tâches tient compte des qualifications, des individualités et des délais.</p>
U2	8	Consigner sur une fiche la répartition des tâches.		<ul style="list-style-type: none"> - La répartition des tâches est consignée et adaptée. - Les fiches sont correctement et régulièrement renseignées.
U2	9	Transformer un crédit d'heures en nombre d'ouvriers-jours.		<p>Le nombre d'ouvriers-jours est calculé.</p>

Compétence terminale : C2.4 – établir les quantitatifs de matériaux

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U2	1	Déterminer la date de livraison.	<ul style="list-style-type: none"> - Situation de l'intervention - Tâches définies 	La date de livraison tient compte des impératifs du chantier et des contraintes du calendrier.
U2	2	Déterminer la date butoir de commande.	<ul style="list-style-type: none"> - Documents normatifs (DTU, avis techniques, extraits de normes...) 	La date butoir tient compte des impératifs de réalisation du chantier et des délais de livraison.
U2	3	Choisir les matériaux et produits.	<ul style="list-style-type: none"> - Document de relevé de chantier - PPSPS - Document unique (DU) - Planning d'approvisionnement - Consignes écrites et orales 	<ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux nécessaires sont reconnus et identifiés. - Leurs principales caractéristiques sont énoncées. - Le choix est approprié et conforme aux exigences des documents du chantier et des documents techniques.
U2	4	Déterminer des quantités de produits, de matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Document de saisie à compléter - Matériel informatique avec logiciels spécifiques 	La quantité est calculée avec une tolérance de 5 % par excès et tient compte des contraintes (chutes, pertes, conditionnement...)
U2	5	Choisir les conditionnements et les dimensions des matériaux et produits.	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux technologies modernes de communication (Internet...) - Coordonnées des fournisseurs et des organismes. 	Les choix sont justifiés et adaptés aux ouvrages à réaliser.
U2	6	Rédiger un bon de commande interne à l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail et moyens disponibles (matériel, matériaux, outillage, etc.). - Fiches techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> - La rédaction des libellés est cohérente. - Le bon de commande est correctement renseigné.

Compétence terminale : C2.5 – établir les besoins en matériels

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U2	1 Prévoir les matériels d'accès, de levage et de manutention.	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche qualité - Planning prévisionnel architecte - Planning d'entreprise - Planning d'approvisionnement - Documents de suivi à compléter - Documentation technique - Parc machines - Moyens humains - Consignes écrites et orales - Matériel informatique avec : <ul style="list-style-type: none"> • logiciels spécifiques • accès aux technologies modernes de communication (Internet...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels nécessaires à la réalisation du chantier sont listés. - Les matériels sont adaptés aux contraintes du chantier. - Leur disponibilité au sein de l'entreprise et auprès des loueurs éventuels est vérifiée.
U2	2 Choisir et quantifier les matériels.		<ul style="list-style-type: none"> - Le choix des matériels et des équipements est conforme aux exigences de la réglementation et au contexte du chantier. - La quantité est adaptée à l'importance de l'équipe et aux besoins du chantier.
U2	3 Choisir et quantifier les éléments de protection individuels et collectifs.		<p>Les choix sont adaptés à la collecte des déchets et respectent la réglementation en vigueur.</p>
U2	4 Choisir les réceptacles destinés au tri et à la collecte des déchets et effluents.		<ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité des matériels et équipements au sein de l'entreprise est vérifiée. - Les livrets d'entretien sont vérifiés. - Le mauvais état, la malpropreté, les dysfonctionnements ainsi que les éléments absents ou défectueux sont signalés.
U2	5 Vérifier la disponibilité et l'état du matériel dans l'entreprise.		<ul style="list-style-type: none"> - Les livrets sont vérifiés. - Les éléments absents sont consignés et signalés. - Les éléments défectueux sont repérés.
U2	6 Vérifier les livrets d'entretien des matériels.		<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins complémentaires en matériels et en équipements sont établis. - La disponibilité auprès des loueurs est vérifiée.
U2	7 Signaler les éléments absents ou défectueux.		
U2	8 Déterminer les besoins complémentaires en matériels.		

Capacité : C3 – mettre en œuvre

Compétence terminale : C3.1 – reconnaître le chantier

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U31	1	Identifier les points d'alimentation en eau et en électricité.	– Dossier d'architecte relatif au lot étudié : <ul style="list-style-type: none"> • plans • CCTP... – Fiche qualité <ul style="list-style-type: none"> – Documents de suivi à compléter – Consignes écrites et orales 	Les points d'alimentation, les réseaux et leurs caractéristiques sont correctement repérés et identifiés (puissance électrique identifiée, énergies monophasées et triphasées repérées...).
U31	2	Identifier les caractéristiques d'alimentation en eau et en électricité.		
U31	3	Vérifier et identifier les réceptacles des déchets.		Les réceptacles à déchets sont correctement repérés et identifiés.
U31	4	Vérifier la présence et la conformité des protections collectives.		La vérification permet l'exécution d'un travail dans des conditions en conformité avec les exigences réglementaires.
U31	5	Établir un relevé des anomalies et le transmettre à la hiérarchie.		Les informations transmises à la hiérarchie sont judicieuses et exploitables.
U31	6	Vérifier l'accès au chantier et le cheminement nécessaire.		Les informations recueillies permettent de préparer les différentes interventions.
U31	7	Signaler les particularités du chantier.		– Les particularités signalées sont pertinentes. – Les informations transmises à la hiérarchie sont exploitables et permettent les adaptations nécessaires.

Compétence terminale : C3.2 – organiser et approvisionner le chantier

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U31	1	Contrôler la qualité et la quantité des matériaux livrés.	<ul style="list-style-type: none"> - Aires et postes de travail - Plan d'installation du chantier - Plan d'approvisionnement du chantier - Sources d'énergie - Dossier technique - Document unique (DU) - Consignes écrites et orales - Instructions permanentes de sécurité (IPS) - Équipement de protection individuelle (EPI) - Fiche de stock - Aire de travail et de stockage - Matériaux livrés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les quantités sont conformes au bon de commande - La qualité des matériaux est acceptable. Des réserves écrites sont formulées en cas de non-conformité.
U31	2	Mettre en œuvre le plan d'approvisionnement.		La mise en œuvre du plan d'approvisionnement est adaptée aux contraintes du chantier.
U31	3	Matérialiser et sécuriser les lieux de stockage.		<ul style="list-style-type: none"> - L'aire est propice au stockage (planéité, horizontalité, charges admissibles, encombrement, ventilation, gel...). - Les règles de sécurité sont respectées.
U31	4	Effectuer le stockage des matériaux et des matériels.		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux et les matériels sont préservés de tout risque. - Leur stockage ne met pas en péril les personnes et les biens.
U31	5	Manipuler des charges lourdes ou encombrantes.		<ul style="list-style-type: none"> - Les zones d'évolution sont propres et dégagées. - Les chemins à parcourir sont repérés. - Les gestes et postures sont adaptés aux charges manipulées.

Compétence terminale : C3.3 – contrôler la conformité des supports et des ouvrages

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	1	Vérifier l'implantation avant l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'architecte relatif au lot étudié : <ul style="list-style-type: none"> • plans • CCTP... - Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> • documentation technique des produits mis en œuvre • fiches techniques - Matériel et appareils de contrôle et de mesure - Documents normatifs : DTU... - Fiches contrôle qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Les vérifications permettent de définir des solutions techniques appropriées. - Les anomalies sont relevées et transmises à la hiérarchie.
U32 U33	2	Vérifier les caractéristiques des supports.		Les contrôles prévus sont pertinents et définis chronologiquement.
U32 U33	3	Définir les points de contrôle.		<ul style="list-style-type: none"> - Les contrôles sont effectués conformément aux références normatives. - Les appareils sont utilisés selon les prescriptions de leur fiche technique.
U32 U33	4	Effectuer des contrôles.		<ul style="list-style-type: none"> - Les fiches sont correctement renseignées. - La fiche constitue un procès-verbal du contrôle. Elle consigne les résultats et permet la mesure des écarts avec les exigences normatives.
U32 U33	5	Renseigner des fiches de contrôle qualité.		

Compétence terminale : C3.4 – organiser la zone d'intervention

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	1 Définir les surfaces ou les éléments à protéger.	– Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges • plans • documentation technique des produits mis en œuvre – Mode opératoire – Instructions permanentes de sécurité (IPS) – PPSPS – Document unique (DU) – Matériaux – Moyens de manutention – Outillages (traçage...) – Matériel de mesurage et de contrôle – Relevé de forme...	– Les parties à préserver sont repérées. Le choix des protections est adapté : <ul style="list-style-type: none"> • aux contraintes du chantier, • à la nature des travaux, • aux caractéristiques des parties à préserver. – Les parties à préserver ne subissent aucun dommage.
U32 U33	2 Choisir et mettre en place les protections adaptées.		
U32 U33	3 Positionner les matériaux pour la réalisation d'une tâche.		La répartition des matériaux et des matériels est rationnelle et permet la réalisation de manière optimale et en toute sécurité.
U32 U33	4 Installer les matériels		

Compétence terminale : C3.5 – préparer les supports

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U33	1 Localiser le support	– Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges, • plans, • normes et DTU, • documentation technique des produits mis en œuvre – Document unique (DU) – Procédures – Fiche de travail – Matériaux – Produits (peinture, enduit, colle, solvant...)	La localisation et les caractéristiques du support sont correctement reconnues.
U33	2 Identifier la nature du support.		
U33	3 Identifier les zones à traiter.		
U33	4 Réaliser les opérations de préparation adaptées : travaux préparatoires, travaux d'apprêt.		– La surface est prête à recevoir la finition. – L'absorption est uniforme. – La compatibilité entre le support, l'apprêt et la finition est respectée. – Les différentes opérations respectent les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.
U33	5 Nettoyer le matériel d'application.		
U33	6 Ranger les produits, le matériel.		

Compétence terminale : C3.6 – réaliser une implantation

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation	
U32 U33	1	Vérifier les caractéristiques géométriques et dimensionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges • plans • normes et DTU • documentation technique des produits mis en œuvre - Document unique (DU) - Procédures - Fiche de travail - Matériaux - Matériels de mesure et de traçage 	<ul style="list-style-type: none"> - Les vérifications et localisations permettent de définir des solutions techniques appropriées. - Les anomalies sont repérées. 	
U32	2	Localiser les réseaux existants			
U32 U33	3	Tracer des lignes et niveaux de référence.		<ul style="list-style-type: none"> - Les tracés respectent les données des plans. - La méthode utilisée et les moyens de contrôle sont pertinents. 	
U32 U33	4	Implanter des ouvrages, répartir les éléments.			L'implantation respecte les plans et tient compte des départs et sens de pose, des répartitions symétriques.
U32	5	Positionner des guides de construction.			<ul style="list-style-type: none"> - Les données des plans sont respectées. - Les aplombs, niveaux et dimensions sont respectés. - Les guides de construction sont stables.

Compétence terminale : C3.7 – appliquer des produits, des enduits

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation	
U32 U33	1	Préparer le produit.	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes orales - Consignes de sécurité - Plan de prévention et de sécurité pour la santé (PPSPS) - Document unique (DU) - Procédures d'installation et/ou de montage des éléments de sécurité - Matériaux et produits - Matériels de chantier - Équipements de protection individuelle (EPI) et collectifs - Moyens de protection des biens et des locaux 	Le produit est prêt à être appliqué dans des conditions optimales.	
U32 U33	2	Mettre à viscosité.			
U33	3	Rechercher une teinte.		<ul style="list-style-type: none"> - La teinte se confond avec le matériau. - Le volume de colorant universel utilisé ne dépasse pas le pourcentage autorisé. - L'excédent de produit après mise à la teinte n'est pas supérieur à 5 % du volume nécessaire. 	
U33	4	Corriger une teinte.			<ul style="list-style-type: none"> - Après séchage, la teinte est conforme à l'échantillon donné. - Le volume de colorant universel utilisé ne dépasse pas le pourcentage autorisé. - L'excédent de produit après mise à la teinte n'est pas supérieur à 5 % du volume nécessaire. - L'aspect du produit est proche de celui du matériau (mat, satiné, brillant).
U32 U33	5	Préparer, régler le matériel.			Le matériel est identifié et réglé en fonction du résultat souhaité, des échantillons fournis...

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	6 Appliquer : <ul style="list-style-type: none"> • des peintures, • des vernis, des lasures, • des enduits de finition, • des produits à effets décoratifs. 		<ul style="list-style-type: none"> – La viscosité est adaptée. – Le matériel est adapté à la complexité de l'ouvrage et au produit. – L'aspect final est conforme à la qualité de finition souhaitée. – L'application est uniforme : sans coulures ni surcharges, sans maigreurs ni embus ; la teinte est uniforme. – La zone de travail est signalée et matérialisée. – Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.
U32	7 Dresser et réaliser un enduit de plâtre.	<ul style="list-style-type: none"> – Raccord de plâtre limité à 2 m² – Plâtre allégé – Plâtre ordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> – Les normes sont respectées, notamment : épaisseur de l'enduit, planéité locale et générale, verticalité, aspect de l'enduit, dureté. – Le support est préparé correctement. – Le taux de gâchage est respecté. – Le raccord affleure l'enduit existant. – L'aspect de surface est régulier. – L'épaisseur est respectée. – La planéité, la dureté sont conformes. – Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. – L'aspect de surface de l'enduit est lisse.
U32 U33	8 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.	<ul style="list-style-type: none"> – Matériaux et produits – Matériels de chantier – Équipements de protection individuelle (EPI) et collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> – Le rangement assure un réemploi aisé. – Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.
U32 U33	9 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.	<ul style="list-style-type: none"> – Moyens de protection des biens et des locaux 	Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

Compétence terminale : C3.8 – poser des revêtements muraux et de sols

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U32 U33	1	Préparer le matériau.	<ul style="list-style-type: none"> - Plans et calepinages - Produits (colle, solvant...) - Matériel et outillage de pose - Tous les revêtements - Les accessoires (barre de seuil...) - Consignes orales - Document unique (DU) - Extraits de plans d'architecte - Documents de pose - Extraits des normes et règlements en vigueur - Ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - La préparation assure une pose dans de bonnes conditions ; les matériaux souples sont déroulés pour mise à température. - L'état de surface du matériau est vérifié visuellement avant la pose.
U33	2	Débiter le revêtement.		<ul style="list-style-type: none"> - Les lés sont aux dimensions et au raccord. - Les chutes sont optimisées.
U32 U33	3	Encoller.		<ul style="list-style-type: none"> - La colle est compatible avec le revêtement. - L'application de la colle est uniforme et régulière (absence de manques et de surcharges).
U33	4	Poser des revêtements souples collés (textiles, plastiques, linoléum...) en lés, en dalles.		<ul style="list-style-type: none"> - Le grammage, le temps de gommage et le temps de travail sont respectés. - La température ambiante du revêtement et du support est respectée. - La surface encollée tient compte du temps de travail. - Le matériel est nettoyé avec le diluant ou le solvant approprié. - L'environnement est protégé (plinthé, huisserie...). - La quantité déposée correspond à la prescription de la fiche technique (suffisante, mais sans excès). - Le plan de calepinage est respecté. - Le marouflage est parfait. - L'absence de cloques, plis, tâches est constatée. - Les raccords des motifs sont respectés. - Les joints sont rectilignes, sans retrait ni chevauchement. - Le sens de pose est respecté. - Les découpes et arasements sont nets, sans trace d'outils sur l'environnement. - Les règles de sécurité et de protection sont respectées.

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U32	5 Poser des carrelages (pose collée).	<ul style="list-style-type: none"> - Plans et calepinages - Produits (colle, solvant...) - Matériel et outillage de pose - Tous les revêtements - Les accessoires (barre de seuil...) - Consignes orales - Document unique (DU) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les spécifications du plan de pose et les cotes sont respectées. - Les matériels sont utilisés suivant les règles de sécurité. - Les pertes sont limitées et les chutes utilisées. - Les coupes sont précises et bien finies. - Les alignements et la largeur des joints sont respectés. - L'adhérence du revêtement sur le mortier de pose est efficace. - L'horizontalité, la planéité, l'aplomb du revêtement sont respectés. - Les niveaux, altitudes, planéité et pentes du revêtement sont respectés.
U33	6 Poser les parquets flottants.	<ul style="list-style-type: none"> - Extraits de plans d'architecte - Documents de pose 	Les joints sont réalisés conformément aux prescriptions des textes qui les régissent, selon le type de revêtement, le classement du local et la situation du support.
U32	7 Réaliser les joints.	<ul style="list-style-type: none"> - Extraits des normes et règlements en vigueur - Ouvrages 	
U32 U33	8 Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.		<ul style="list-style-type: none"> - Le rangement assure un réemploi aisé. - Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.
U32 U33	9 Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.		Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

Compétence terminale : C3.9 – construire des cloisons

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation	
U32	1	Identifier la nature des parois d'adossement.	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes orales - Document unique - Extraits de plans d'architecte - Documents de pose - Extraits des normes et règlements en vigueur - Ouvrages - Accessoires - Matériels de contrôle et de mesurage - Matériels de chantier - Moyens de manutention - Référentiels (tracé, traits de niveau...) - Documents de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Les exigences sont respectées. - La mise en œuvre est conforme : liaisonnements périphériques, traitement des joints, intégrations diverses, positionnement de l'isolant. - Le tracé d'implantation est suivi. - Les guides de construction sont respectés. - L'outillage est adapté à l'opération en cours. - Les techniques d'assemblage et de raccordement sont conformes. - Les joints de dilatation et de désolidarisation sont respectés. - Les temps impartis sont respectés. - Le poste de travail et les matériels sont propres. - Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. 	
U32	2	Traiter les joints de dilatation (liaison entre la cloison et la dalle de béton...).			
U32	3	Poser des montants et raidisseurs.			
U32	4	Poser des huisseries.			
U32	5	Réaliser une cloison distributive, une cloison séparative, une contre-cloison, un habillage : <ul style="list-style-type: none"> • carreaux de plâtre, • ossature métallique, • béton cellulaire, • terre cuite. 			
U32	6	Réaliser des cloisons techniques, des conduits, des gaines : <ul style="list-style-type: none"> • acoustiques, • thermiques, • dans le cadre de la protection « incendie », • anti-effractions. 			
U32	7	Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.			<ul style="list-style-type: none"> - Le rangement assure un réemploi aisé. - Les déchets sont stockés dans les réceptacles prévus.
U32	8	Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.			Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

Compétence terminale : C3.10 – poser des matériaux isolants

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation	
U32	1	Préparer les matériaux : tracer et couper les panneaux encoller les panneaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes orales - Document unique - Extraits de plans d'architecte - Documents de pose - Extraits des normes et règlements en vigueur - Ouvrages - Accessoires - Matériels de contrôle et de mesure - Matériels de chantier - Moyens de manutention - Référentiels (tracé, traits de niveau...) - Documents de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - La préparation assure une pose dans de bonnes conditions. - Les différentes phases du processus de construction sont respectées. - La mise en œuvre est conforme : <ul style="list-style-type: none"> • consignes de collage, • positionnement de l'isolant, • liaisonnement périphérique, • incorporations diverses, • traitement des joints. - L'étanchéité à l'air est assurée. - L'épaisseur est respectée. - Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. 	
U32	2	Poser des isolants par collage ou par fixation mécanique.			
U32	3	Traiter des joints.			
U32	4	Placer des matériaux d'interposition.			
U32	5	Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.			<ul style="list-style-type: none"> - Le rangement assure un réemploi aisé. - Les déchets sont identifiés et stockés dans les réceptacles prévus.
U32	6	Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.			Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

Compétence terminale : C3.11 – réaliser des plafonds suspendus

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation	
U32	1	Poser et régler des ossatures.	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges • plans • normes et DTU • documentation technique des produits mis en œuvre - Document unique (DU) - Procédures - Fiche de travail - Matériaux - Matériel et outillage de pose - Produits (colle, solvant...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les cotes de hauteur et de plénum sont conformes aux instructions. - Le projet décoratif est respecté. - Les tolérances sont respectées. - Les ossatures sont correctement positionnées. - Le tracé d'implantation est suivi. - Les temps impartis sont respectés. - Le poste de travail et les matériels sont propres. - La réglementation en vigueur est respectée. - Les règles d'hygiène et les consignes de sécurité sont respectées. 	
U32	2	Fixer des plaques de plâtre, traiter les joints.			
U32	3	Poser des dalles (décoratives et/ou acoustiques).			
U32	4	Réaliser un plafond technique : <ul style="list-style-type: none"> • acoustique, • thermique, • de protection au feu. 			
U32	5	Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.			<ul style="list-style-type: none"> - Le rangement assure un réemploi aisé. - Les déchets sont identifiés et stockés dans les réceptacles prévus.
U32	6	Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.			Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur.

Compétence terminale : C3.12 – poser des éléments décoratifs et de finition

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation	
U33	1	Réaliser des coupes particulières.	<ul style="list-style-type: none"> – Pose par collage ou par fixation mécanique – Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges • plans • normes et DTU • documentation technique des produits mis en œuvre – Document unique (DU) – Procédures – Fiche de travail – Matériaux, outillage 	<ul style="list-style-type: none"> – Les coupes sont nettes et précises. – Les chutes sont minimisées. – Les dimensions sont respectées. 	
U33	2	Ajuster et poser des moulures, cimaises, rosaces, plinthes, barres de seuil, nez de marches, listels...		<ul style="list-style-type: none"> – Le tracé est précis. – La colle est compatible avec le profilé et le support, le collage est correct. – Le matériel d'application est adapté. – Les vis et chevilles sont adaptées et réparties sur les profilés. – La pose est rectiligne, la quantité est respectée. – Les accessoires assurent leur fonction. – Les règles de sécurité et de protection sont respectées. 	
U33	3	Ranger les produits, le matériel et trier les déchets.		<ul style="list-style-type: none"> – Produits (colle, solvant...) 	<ul style="list-style-type: none"> – Le rangement assure un réemploi aisé. – Les déchets sont identifiés et stockés dans les réceptacles prévus.
U33	4	Nettoyer le matériel, le chantier, les abords.		<ul style="list-style-type: none"> – Le nettoyage respecte les normes techniques, sécuritaires et environnementales en vigueur. 	

Compétence terminale : C3.13 – assurer le suivi de chantier

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U31	1	Formuler les besoins en main-d'œuvre et en matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> – Consignes orales ou écrites 	Les besoins sont formulés en temps utile en fonction des aléas du chantier.
U31	2	Repérer les écarts constatés sur les ouvrages réalisés par les autres corps d'état.	<ul style="list-style-type: none"> – Moyens de communication avec la hiérarchie – Documents internes à l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> – Les différents corps d'état sont identifiés. – Les écarts et les aléas sont relevés et signalés.
U31	3	Repérer les aléas liés au déroulement du chantier confié.	<ul style="list-style-type: none"> – Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges • plans • normes et DTU • documentation technique des produits mis en œuvre – Document unique (DU) – Procédures – Fiches de travail 	Les déchets et effluents sont identifiés et stockés dans les réceptacles prévus.
U31	4	Trier, évacuer les déchets, gravois et les effluents.		Les adaptations proposées sont pertinentes et techniquement envisageables.
U31	5	Proposer des adaptations pour assurer le bon déroulement du chantier.		Les documents sont correctement renseignés, lisibles, explicites.
U31	6	Rédiger les documents de suivi de chantier.		

Compétence terminale : C3.14 – assurer le repli du chantier

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U31	1	Assurer le nettoyage du matériel, du chantier et des abords.	<ul style="list-style-type: none"> – Consignes orales ou écrites – Moyens de communication avec la hiérarchie – Documents internes à l'entreprise – Dossier technique : <ul style="list-style-type: none"> • cahier des charges • documentation technique des produits mis en œuvre – Document unique (DU) – Procédures – Fiche de travail 	<ul style="list-style-type: none"> – Le matériel est nettoyé. – Le chantier et ses abords sont laissés propres.
U31	2	Assurer la maintenance de premier niveau.		<ul style="list-style-type: none"> – Les opérations de maintenance sont effectuées régulièrement. – Les fiches d'entretien et de dépannage sont à jour.
U31	3	Inventorier et ranger les matériels et matériaux non utilisés.		<ul style="list-style-type: none"> – Les dysfonctionnements sont repérés. – Les matériels sont listés et rangés. – Les échafaudages sont démontés nettoyés et vérifiés. – Les matériaux non utilisés sont répertoriés et stockés.

Capacité : C4 – animer-communiquer

Compétence terminale : C4.1 – animer une petite équipe

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U31	1	Indiquer les tâches et consignes aux membres de l'équipe.	<ul style="list-style-type: none"> – Sur le chantier – Consignes orales 	<ul style="list-style-type: none"> – Les tâches sont clairement définies. – Les consignes prennent en compte les contraintes du chantier.
U31	2	Expliciter l'intervention à chaque membre de l'équipe.		Chaque membre de l'équipe est en mesure de réaliser correctement sa tâche en respectant les règles de sécurité.
U31	3	Montrer une technique de mise en œuvre.		La gestuelle et les explications sont adaptées aux membres de l'équipe.
U31	4	Apporter une réponse à un problème rencontré.		<ul style="list-style-type: none"> – Des solutions pertinentes sont recherchées et appropriées au problème posé. – Les messages sont clairs, précis et concis.

Compétence terminale : C4.2 – communiquer avec les différents partenaires

Unité	Être capable de		Conditions	Critères d'évaluation
U31	1	Informar les personnes concernées par le chantier.	<ul style="list-style-type: none"> – Sur le chantier – Consignes orales 	<ul style="list-style-type: none"> – Les interlocuteurs sont identifiés. – Les informations sont correctement transmises.
U31	2	Exposer une situation.		<ul style="list-style-type: none"> – Le vocabulaire et l'attitude sont adaptés aux interlocuteurs. – Les contraintes ou nuisances engendrées sont prises en compte. – La situation est clairement exposée.
U31	3	Participer à une réunion.		<ul style="list-style-type: none"> – L'écoute est attentive. – L'avis des interlocuteurs est pris en compte. – Un compte rendu fidèle est établi et diffusé.
U31	4	Alerter les secours.		– La procédure est respectée.

Compétence terminale : C4.3 – rendre compte

Unité	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
U31	1 Rendre compte par écrit ou oralement : <ul style="list-style-type: none"> • de la réunion de chantier, • des anomalies relevées, • des refus de réception des supports. 	<ul style="list-style-type: none"> – Situation de chantier – Fiches entreprise – Moyens de transmission (téléphone, télécopie, courrier électronique...) 	<ul style="list-style-type: none"> – Un compte rendu fidèle est établi et diffusé. – Des réserves écrites sont formulées en cas de non-conformité.
U31	2 Renseigner des fiches internes à l'entreprise.		
U31	3 Transmettre les documents à la hiérarchie.		<ul style="list-style-type: none"> – La présentation des documents est soignée.

Savoirs associés

Domaines	Savoirs	Connaissances
1. Connaissance du monde professionnel	S1 – contexte administratif et juridique de l’acte de construire	S1.1 – intervenants S1.2 – procédures administratives S1.3 – qualifications, garanties et responsabilités
	S2 – construction et communication technique	S2.1 – outils, normes et représentation S2.2 – dossiers techniques S2.3 – croquis cotés – réalisation graphique S2.4 – documents descriptifs et quantitatifs S2.5 – expression technique orale
2. Connaissances scientifiques, techniques et réglementaires	S3 – confort de l’habitat	S3.1 – accessibilité des personnes S3.2 – confort des personnes S3.3 – protection des personnes
	S4 – approche scientifique et technique des ouvrages	S4.1 – analyse et étude d’un ouvrage S4.2 – mécanique appliquée et résistance des matériaux S4.3 – phénomènes physiques et chimiques
	S5 – technologie de construction	S5.1 – ouvrages du bâtiment S5.2 – matériaux du bâtiment S5.3 – ouvrages du secteur professionnel S5.4 – notions d’électricité S5.5 – histoire des techniques
3. Réalisation des ouvrages	S6 – santé et sécurité au travail	S6.1 – principes généraux, prévention, connaissance des principaux risques S6.2 – conduite à tenir en cas d’accident S6.3 – manutentions manuelles et mécaniques, poste de travail S6.4 – protection du poste de travail et son environnement S6.5 – risques spécifiques
	S7 – techniques et procédés de mise en œuvre	S7.1 – moyens et techniques d’assemblage et de montage S7.2 – moyens et techniques de finition S7.3 – moyens et techniques de contrôle S7.4 – moyens et techniques de manutention, de stockage S7.5 – moyens et techniques de mise en œuvre sur chantier
	S8 – matériels-outillages	S8.1 – matériels de chantier S8.2 – outils portatifs S8.3 – moyens d’accès
	S9 – gestion de travaux	S9.1 – organisation du processus de mise en œuvre sur chantier S9.2 – gestion des temps et des délais S9.3 – gestion des coûts S9.4 – gestion de la qualité S9.5 – gestion de la maintenance S9.6 – gestion de la sécurité S9.7 – gestion de l’environnement et des déchets

Mise en relation des compétences et des savoirs associés

Compétences		Savoirs associés								
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
C1	1 – décoder et analyser les données de définition	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	2 – décoder et analyser les données opératoires et de gestion	x	x	x	x	x	x	x	x	x
C2	1 – organiser l'intervention en toute sécurité	x	x			x	x	x	x	x
	2 – choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution		x		x	x	x	x	x	x
	3 – établir un calendrier prévisionnel	x			x	x		x		x
	4 – établir les quantitatifs de matériaux				x	x		x		x
	5 – établir les besoins en matériels					x	x	x	x	x
C3	1 – reconnaître le chantier		x	x		x	x			
	2 – organiser et approvisionner le chantier				x	x	x	x	x	x
	3 – contrôler la conformité des supports et des ouvrages			x	x	x		x		x
	4 – organiser la zone d'intervention					x	x	x	x	
	5 – préparer les supports				x	x		x	x	
	6 – réaliser une implantation		x		x	x		x	x	
	7 – appliquer des produits, des enduits			x		x	x	x	x	x
	8 – poser des revêtements muraux et de sols			x		x	x	x	x	x
	9 – construire des cloisons			x	x	x	x	x	x	x
	10 – poser des matériaux isolants			x		x	x	x	x	x
	11 – réaliser des plafonds suspendus			x	x	x	x	x	x	x
	12 – poser des éléments décoratifs et de finition						x	x	x	x
	13 – assurer le suivi du chantier						x	x		x
	14 – assurer le repli du chantier								x	x
C4	1 – animer une petite équipe	x	x			x	x	x		x
	2 – communiquer avec les différents partenaires	x	x		x					
	3 – rendre compte	x	x		x	x	x	x	x	x

Domaine 1 : connaissance du monde professionnel

S1 – contexte administratif et juridique de l'acte de construire

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S1.1 – intervenants	
1.11 – les différents partenaires de l'acte de construire	
<ul style="list-style-type: none"> – Maître d'ouvrage (client) – Maître d'œuvre et bureaux d'études : conception, étude technique, géomètre – Coordinateur SPS (sécurité et protection de la santé) – Coordinateur technique – Bureaux d'études techniques – Économistes de la construction – Entreprise générale, pilote – Autres corps d'état, sous traitants, co-traitants – Organismes spécialisés : <ul style="list-style-type: none"> • CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) • organismes de normalisation • organismes de contrôle • organismes de qualification • organismes de prévention – Concessionnaires de réseaux (eau, gaz, électricité) – Services techniques municipaux, territoriaux, nationaux... – Différents corps d'état 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les intervenants participant à l'acte de construire, pour une opération donnée. – Identifier les relations fonctionnelles. – Définir leur rôle respectif et les limites d'intervention.
1.12 – entreprises	
<ul style="list-style-type: none"> – Qualification, classification et certification des entreprises – Structures des entreprises – Personnel des entreprises – Syndicats professionnels – Syndicats salariés 	<ul style="list-style-type: none"> – Indiquer les principaux types d'entreprise. – Différencier les principaux statuts juridiques des entreprises (SARL, etc.). – Citer les principaux services (direction, comptabilité, études, méthodes, etc.) et préciser leurs fonctions. – Citer le nom, la fonction et identifier les liens hiérarchiques de ses responsables directs. – Se situer dans l'organigramme de l'entreprise. – Citer le nom et la fonction d'organismes patronaux et salariés.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S1.2 – procédures administratives	
1.21 – déroulement d'une opération de construction	
<ul style="list-style-type: none"> - Programmation d'un projet de construction - Haute qualité environnementale - Autorisation de construire - Publicité des marchés : <ul style="list-style-type: none"> • adjudication • appel d'offres • marché négocié - Dossier contractuel : <ul style="list-style-type: none"> • acte d'engagement • lettre de soumission • CCAG (cahier des clauses administratives générales) • PGS (plan général de sécurité) • CCAP (cahier des clauses administratives particulières) • CCTP (cahier des clauses techniques particulières) • documents graphiques • ordre de service 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir l'ordre chronologique des étapes du projet. - Lister, à chaque étape, les intervenants concernés et les documents produits. - Citer, pour une affaire donnée, les documents techniques contractuels.
1.22 – systèmes économiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Notion de marchés (publics et privés), concurrence - Notion de clients : <ul style="list-style-type: none"> • clients particuliers • collectivités publiques • sociétés... - Notion de sous-traitance et co-traitance : <ul style="list-style-type: none"> • définition • obligations - Notion de fournisseurs 	<p>Citer, pour une affaire donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le type de marché, • son mode de passation.
S1.3 – qualifications, garanties et responsabilités	
<ul style="list-style-type: none"> - Qualifications des personnels (conventions collectives) - Qualifications des entreprises - Responsabilité de l'ouvrage jusqu'à la réception - Garantie légale : <ul style="list-style-type: none"> • garantie de parfait achèvement de travaux • retenue de garantie • garantie biennale, décennale • responsabilité en garantie civile et pénale - Levée des réserves - Réception des travaux (partielle, provisoire, définitive) par le maître d'ouvrage - Service après-vente (SAV) 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les qualifications des personnels. - Préciser leurs fonctions. - Fournir une description simple des responsabilités de l'entreprise et des pénalités encourues. - Citer les intervenants participant à la réception des travaux. - Définir leur rôle respectif.

S2 – construction et communication technique

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S2.1 – outils, normes et représentation	
2.11 – outils de représentation	
<ul style="list-style-type: none"> – Convention de représentation des ouvrages du bâtiment – Documents complémentaires : schémas, épures, calepinages – Légendes de symboles particuliers – Outils informatisés : <ul style="list-style-type: none"> • logiciels d'applications professionnelles et de bureautique (tableur, traitement de texte, logiciel de planification, de dessin assisté par ordinateur DAO et applicatifs spécifiques...) • consultation de banques de données et de bibliothèques professionnelles • moyens de communication et de transmission de données (site Internet, courrier électronique, carnet d'entretien, fiches de sécurité, etc.) – Outils manuels : <ul style="list-style-type: none"> • tracé d'un dessin de détail • tracé à main levée d'un croquis, d'un gabarit 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier, traduire et exploiter les conventions, les représentations, les symboles des différents dessins. – Identifier les fonctions des différents documents et leurs relations. – Identifier les commandes et fonctions nécessaires à la consultation et l'édition des dessins numérisés. – Préciser les domaines d'application : <ul style="list-style-type: none"> • des logiciels utilisés, • des moyens de communication et de transmission des données. – Modifier, adapter et compléter des dessins de détail d'un ouvrage.
2.12 – outils de communication	
<ul style="list-style-type: none"> – Organigrammes – Histogrammes, graphiques, abaques – Graphes PERT, Gantt 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les fonctions des différents outils de communication et leurs relations.
2.13 – Types de représentation	
<ul style="list-style-type: none"> – Croquis – Schéma – Esquisse – Dossier d'architecte <ul style="list-style-type: none"> • plan de situation • plan de masse • plan de niveau • coupe • façade • insertion dans le site... – Dessin d'ensemble – Perspective – Traits, écritures 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les fonctions des différents documents et leurs relations – Décoder les documents d'un dossier d'architecte.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S2.2 – dossiers techniques	
2.21 – dossier d'étude	
<ul style="list-style-type: none"> – Plans – Documents de recherche : <ul style="list-style-type: none"> • croquis • schémas • normes, DTU... – Documents d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> • devis descriptif • cahiers des charges • dessins d'ensemble • nomenclature – Étude de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • dossier technique de pose • fiches techniques • mode opératoire de mise en œuvre sur chantier • projet de décoration • calepinage 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les fonctions des différents documents et leurs relations. – Décoder et exploiter les documents d'un dossier de chantier. – Compléter les documents du dossier technique.
2.22 – documents normés	
<ul style="list-style-type: none"> – DTU – Normes – Avis techniques – Classification – Labels – REEF 	<ul style="list-style-type: none"> – Décoder et exploiter les documents normés.
S2.3 – croquis cotés-réalisation graphique	
<ul style="list-style-type: none"> – Représentation des ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> • règles et conventions des représentations selon les normes en vigueur • règles et normes relatives aux différents types d'ouvrages • dispositions constructives relatives aux liaisons • représentation des matériaux et produits utilisés – Définition des grandeurs : <ul style="list-style-type: none"> • linéaires • angulaires • géométriques (forme, jeu, position...) • surfaciques et volumiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier, traduire et exploiter les conventions, les représentations, les symboles des différents dessins. – Appliquer les principes de représentation graphique. – Modifier, adapter et compléter des dessins d'exécution ou de détail d'un ouvrage. – Appliquer et justifier le choix d'une méthode de tracé de la vraie grandeur d'une surface ou d'un angle. – Identifier les différentes méthodes de cotation. – Déterminer les cotations relatives à l'exécution de tout ou partie d'un ouvrage.
S2.4 – documents descriptifs et quantitatifs	
<ul style="list-style-type: none"> – Documents techniques contractuels : <ul style="list-style-type: none"> • descriptifs • CCTP, PPSPS, PAQ... – Avant-métré ou métré – Devis quantitatif – Bordereau de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> – Citer les fonctions de ces différents documents. – Identifier des dispositions constructives – Identifier et quantifier le nombre et/ou la quantité de matériaux, produits ou éléments.
S2.5 – expression technique orale	
Moyens verbaux et non verbaux (gestuels)	Choisir les moyens de communication adaptés à l'interlocuteur et à la situation.

Domaine 2 : connaissances scientifiques, techniques et réglementaires

S3 – confort de l'habitat

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S3.1 – accessibilité des personnes	
<ul style="list-style-type: none"> – Identification des locaux en fonction de leur usage – Caractéristiques et dimensions des locaux – Accès en fonction des locaux : <ul style="list-style-type: none"> • pompiers • rampes d'accès • flux de personnes – Réglementation en vigueur – Accessibilité et adaptabilité des constructions aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite 	<ul style="list-style-type: none"> – Expliciter les exigences réglementaires. – Identifier les locaux soumis à la réglementation. – Repérer les non-conformités d'un projet. – Analyser les dimensions-enveloppes et les aires de manœuvre d'une personne à mobilité réduite.
S3.2 – confort des personnes	
3.21 – confort thermique	
Échanges thermiques Propriétés thermiques des matériaux Réglementation thermique Calcul simplifié Performance énergétique globale de l'enveloppe d'un bâtiment Hygrométrie Isolation intérieure, extérieure ou intégrée	Identifier les modes de propagation de la chaleur. Classifier les matériaux au regard de leurs caractéristiques thermiques et exploiter le certificat de qualification d'un isolant. Citer les objectifs de la réglementation thermique. – Exploiter des documents en vue de déterminer les coefficients de transmission (paroi composée). – Analyser les exigences réglementaires pour une maison individuelle non climatisée. Analyser les performances calculées au regard de la réglementation. Analyser le phénomène de condensation dans une paroi. Justifier les dispositions constructives : <ul style="list-style-type: none"> • ponts thermiques, • contraintes de mise en œuvre d'un matériau isolant, • systèmes d'isolation : <ul style="list-style-type: none"> - par l'extérieur (ventilé ou non), - par l'intérieur.
3.22 – confort acoustique	
Notions élémentaires en acoustique : grandeurs caractéristiques d'une source sonore Modes de propagation d'une source sonore Réglementation acoustique Isolation acoustique – Correction acoustique – Solutions constructives	Identifier les sources sonores. Expliquer le mode de transmission d'une onde sonore. Citer les objectifs de la réglementation acoustique. – Rechercher sur les documentations l'indice d'affaiblissement acoustique d'une paroi. – Analyser ou proposer des dispositifs constructifs de protection contre le bruit. – Expliciter le phénomène de réverbération d'un local. – Analyser ou proposer des dispositifs de correction acoustique.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
3.23 – confort lié à l'étanchéité à l'eau et à l'air	
<ul style="list-style-type: none"> – Remontées capillaires – Infiltrations – Condensation – Étanchéité à l'air – Phénomènes physiques – Solutions techniques de remédiation – Réglementation en vigueur – Renouvellement d'air – Aération et ventilation des locaux (naturelle ou mécanique) – Réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les différents phénomènes physiques de migration des fluides dans les matériaux de construction (capillarité, perméabilité, porosité). – Interpréter un relevé hygrométrique de l'air. – Établir le diagramme des pressions réelles de vapeur, de condensation. – Situer la zone de condensation dans une paroi. – Indiquer le sens du mouvement de la vapeur d'eau dans une paroi. – Justifier le rôle et la position du pare-vapeur d'une isolation. – Justifier la ventilation des locaux. – Justifier la lame d'air ventilée d'une isolation par l'extérieur. – Analyser ou proposer des dispositifs constructifs de remédiation. <p>Analyser les solutions de principe.</p>
3.24 – confort lié à l'éclairage	
<ul style="list-style-type: none"> – Sources de lumière – Caractéristiques de la lumière – Réglementation en matière d'éclairage – Niveaux d'éclairages (unités) – Comportements des matériaux par rapport à la lumière – Influence des ouvertures sur l'éclairage 	<ul style="list-style-type: none"> – Distinguer les différentes sources d'éclairage. – Indiquer les caractéristiques d'une lumière. – Définir les grandeurs et unités correspondantes. – Justifier le choix d'un vitrage. – Indiquer les différents niveaux d'éclairage dans les locaux d'habitation. – Préciser et justifier les caractéristiques des ouvertures, leur situation pour un éclairage requis.
3.25 – confort lié à l'esthétique	
<ul style="list-style-type: none"> – Couleurs – Classification, organisation – Harmonies – Dominante, contrastes, tonique, teinte, nuance... – Matières – Caractéristique esthétique, rapports visuels 	<p>En référence à des données et en fonction d'un problème à traiter lié au champ professionnel finition :</p> <ul style="list-style-type: none"> – choisir et justifier des rapports : <ul style="list-style-type: none"> • valeur/couleur, • quantité/qualité – sélectionner et associer des ensembles colorés en fonction de la destination et de l'intention à exprimer.
3.26 – confort lié à l'environnement coloré	
<p>La lumière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ondes constituantes • spectre visible et invisible <p>Émission de lumière : modes d'émission</p> <p>Sources lumineuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • naturelles, artificielles • influence de la source lumineuse sur la couleur des objets 	<ul style="list-style-type: none"> – Définir les caractéristiques d'une onde. – Décoder la représentation graphique d'une onde. – Identifier les caractéristiques d'un spectre. – Identifier les différentes couleurs d'un spectre. <p>Citer les différents modes d'émission de la lumière.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Citer les différentes sources lumineuses et leurs caractéristiques. – Indiquer l'influence des caractéristiques de la source lumineuse sur la couleur des objets.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<p>Réception visuelle</p> <p>La couleur des objets : facteurs d'influence, métamérisme</p> <p>La reproduction des couleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les procédés • la codification 	<p>Définir les caractéristiques du processus de la vision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la vision photopique, vision scotopique, • les contrastes simultanés, • les couleurs complémentaires, • les anomalies de la vision. <p>– Indiquer les différents facteurs qui déterminent la couleur des objets.</p> <p>– Définir le métamérisme.</p> <p>– Indiquer les différents procédés de reproduction des couleurs (addition, soustraction...).</p> <p>– Décoder une couleur à partir des codifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rouge, vert, bleu (RVB), • cyan, magenta, jaune (CMJ), • système lab (Compagnie internationale de l'éclairage), • teinte, saturation, clarté (TSC).
3.27 – confort lié à l'environnement architectural	
<p>Différents types :</p> <ul style="list-style-type: none"> • architecture urbaine • architecture contemporaine (individuelle, collective) • exemples d'architectures régionales <p>– Principaux éléments architecturaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moulurations, encadrements... • colonnes, pilastres, balustres... • principaux ornements <p>– Différents procédés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisations : pierre, marbre... • staff, carton-pierre, stuc • trompe-l'œil, placage <p>Fonctions architecturales</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'usage • de communication • liées au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme et au plan d'occupation des sols <p>Histoire des styles et environnement artistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • principaux styles : <ul style="list-style-type: none"> - caractères dominants - relation architecture, sculpture, peinture - notions concernant quelques modes ou époques : chinoiserie, art nouveau (modern style)... • réalisations contemporaines : <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques - principales innovations - principaux créateurs 	<p>À partir d'une documentation et des références données :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nommer les principales réalisations architecturales, • situer un ensemble dans une période historique française, • comparer les caractéristiques des réalisations appartenant à des époques ou des lieux différents, • analyser les caractéristiques de l'architecture régionale au regard de son environnement. <p>– Reconnaître les matières utilisées.</p> <p>– Citer les matières et procédés ou caractéristiques d'ouvrages, de différentes époques, en fonction de critères esthétiques, techniques, fonctionnels, économiques (géographiques)... ou de mode.</p> <p>– Nommer les principaux éléments architecturaux ou de décor.</p> <p>– Identifier et différencier les fonctions selon le contexte, historique, géographique, social, culturel...</p> <p>– Établir les relations entre les choix esthétiques et les contraintes architecturales.</p> <p>– Reconnaître les contraintes dues à l'environnement.</p> <p>– Identifier les éléments caractérisant les « styles » d'une époque, d'un lieu...</p> <p>– Identifier les relations entre style, structure architecturale, fonction.</p> <p>– Justifier les choix esthétiques et techniques.</p> <p>– Identifier les sources d'inspiration.</p> <p>– Établir des relations entre réalisation et contexte artistique.</p>

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S3.3 – protection des personnes	
3.31 – protection incendie	
Classification des bâtiments – Classement et comportement des matériaux – Comportement des éléments de construction Systèmes de protection intégrés aux constructions Évacuation des locaux	– Citer les objectifs de la réglementation. – Identifier les familles de constructions. Classifier les matériaux et les ouvrages. Caractériser les systèmes (colonnes sèches, asperseurs...) Caractériser les équipements (anti-panique, blocs d'éclairage de sécurité...).
3.32 – protection passive	
Dispositions réglementaires relatives : <ul style="list-style-type: none"> • à la circulation et aux chutes des personnes • aux matériaux nocifs (amiante, plomb, radon...) • aux parasites et nuisibles 	Analyser les dispositions constructives retenues pour assurer la sécurité des usagers.

S4 – approche scientifique et technique des ouvrages

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S4.1 – analyse et étude d'un ouvrage	
– Système de conception et de construction : <ul style="list-style-type: none"> • fonction globale, technique • terminologie, désignation • contraintes esthétiques par rapport à l'environnement • solutions constructives • réglementation en vigueur – Liaisons : <ul style="list-style-type: none"> • étude et choix des liaisons • caractéristiques techniques <ul style="list-style-type: none"> - résistance et contrainte - esthétique - démontabilité • cohérence des liaisons, • contraintes et conditions de mise en œuvre • faisabilité – Influence des charges et des pressions sur l'ouvrage (poids propre de l'ouvrage, situations...) – Résistance au vent, perméabilité à l'air, étanchéité à l'eau – Variation des températures – Domaines d'utilisation des matériaux constituant l'ouvrage – Compatibilité des matériaux	– Identifier et préciser l'environnement dans lequel est situé l'ouvrage. – Identifier l'ouvrage et inventorier ses éléments. – Identifier les caractéristiques dimensionnelles et géométriques. – Préciser les différentes formes et types de liaison. – Vérifier la compatibilité entre les matériaux utilisés. – Choisir les différents composants de l'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> • profilés, suspentes, • vis, accessoires... – Analyser et préciser les conditions de mise en œuvre sur chantier : <ul style="list-style-type: none"> • forme, • dimensions, • positions, • jeux...

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S4.2 – mécanique appliquée et résistance des matériaux	
4.21 – système constructif de l’ouvrage	
<ul style="list-style-type: none"> – Spécifications du système : <ul style="list-style-type: none"> • éléments constitutifs • spécifications dimensionnelles • spécifications géométriques – Charges : <ul style="list-style-type: none"> • charges ponctuelles • charges uniformément réparties • charges permanentes • charges d’exploitation – Modélisation du système : <ul style="list-style-type: none"> • isolement d’un sous-système • bilan des actions extérieures • fonctionnement mécanique du système 	<ul style="list-style-type: none"> – Analyser les caractéristiques d’un système. – Inventorier et classer les charges appliquées aux structures. – Expliciter la procédure d’établissement d’une descente de charges sur une structure simple. – Modéliser un système mécanique simple. – Énoncer les conditions d’isostaticité d’un système. – Expliciter les conditions d’équilibre d’un système.
4.22 – statique	
<p><i>NB</i> : Les savoirs relatifs à la statique ne doivent pas avoir un caractère théorique et se fondent de façon privilégiée sur la démarche expérimentale à partir de supports choisis dans la spécialité.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> – Forces : <ul style="list-style-type: none"> • représentation vectorielle d’une force • composantes d’une force • résultante d’un système de forces • systèmes à forces parallèles • équilibre statique • principe fondamental de la statique : <ul style="list-style-type: none"> - équilibre d’un point - moment d’une force - notion de couple – Systèmes soumis à l’action de deux forces : <ul style="list-style-type: none"> • forces opposées • principe des actions mutuelles – Systèmes soumis à l’action de trois forces : <ul style="list-style-type: none"> • forces concourantes • notion d’échelle (intensité, dimension) – Efforts dans les éléments d’un système triangulé : résolution graphique 	<ul style="list-style-type: none"> – Résoudre un système isostatique : <ul style="list-style-type: none"> • graphiquement (pour un système limité à trois forces coplanaires), • analytiquement. – Effectuer l’isolement du solide ou du système. – Justifier l’équilibre du solide ou du système isolé. – Vérifier graphiquement ou analytiquement les actions mécaniques extérieures.
4.23 – résistance des matériaux	
<ul style="list-style-type: none"> – Caractéristiques des éléments (poutres, poteaux...) : <ul style="list-style-type: none"> • portée, section • moment quadratique • module de flexion • centre de gravité – Contraintes : <ul style="list-style-type: none"> • notion de contrainte • contrainte caractéristique d’un matériau • contrainte de traction ou de compression • contrainte de flexion • contrainte de cisaillement • contrainte de compression avec flambement – Déformations d’éléments : <ul style="list-style-type: none"> • déformation en flexion • module d’Young • flèche limite – Notion de sollicitations composées 	<ul style="list-style-type: none"> – Énoncer la définition de : <ul style="list-style-type: none"> • la contrainte d’élasticité, • la contrainte de rupture, • l’allongement total. – Décrire un matériau homogène et isotrope. – Vérifier la contrainte admissible en compression simple. – Vérifier les contraintes maximales et les déformations d’une poutre : <ul style="list-style-type: none"> • sur deux appuis simples aux extrémités ou encastrée à une extrémité, • soumise à une charge ponctuelle ou soumise à une charge uniformément répartie.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
4.24 – liaisons et stabilité des ouvrages	
<ul style="list-style-type: none"> – Liaisons externes et internes : <ul style="list-style-type: none"> • ancrages des ouvrages (fixation...) • interfaces ouvrages/supports : métal, béton, plâtre... • contraintes locales d'arrachement, de compression et de cisaillement • dimensionnement des fixations : <ul style="list-style-type: none"> - surfaces minimales - nombre et disposition des organes de fixation – Stabilité des ouvrages <ul style="list-style-type: none"> • contreventement (voile travaillant, barres de triangulation) • contraintes de déformation • solutions techniques de stabilisation 	<ul style="list-style-type: none"> – Déterminer le dimensionnement des fixations. – Utiliser des tableaux et abaques. – Expliciter les conditions de stabilité d'un ouvrage. – Analyser une solution technique de stabilisation.
S4.3 – phénomènes physiques et chimiques	
4.31 – phénomènes physiques	
<ul style="list-style-type: none"> – Notions de propriétés physiques : <ul style="list-style-type: none"> • aspect • plasticité • élasticité • durabilité • adhérence • conductibilité • perméabilité • dilatation • évaporation • dissolutions • conductivité • couleur, viscosité, état de surface, rétractabilité • équilibre hygroscopique, masse volumique • prise, séchage – Méthodologie de contrôle – Normes et règlements 	<ul style="list-style-type: none"> – Exploiter les fiches techniques liées aux caractéristiques physiques des matériaux. – Énoncer et analyser les caractéristiques physiques mécaniques et des matériaux. – Identifier les contraintes du domaine d'utilisation. – Choisir le produit en adéquation avec le domaine d'emploi. – Évaluer le taux d'humidité d'un matériau. – Identifier et expliquer les phénomènes de rétractabilité. – Énoncer et expliquer les phénomènes de prise. – Définir les principes de séchage. – Énoncer les causes et conséquences d'un mauvais séchage. – Énoncer les causes et conséquences du vieillissement. – Proposer des solutions permettant d'assurer la durabilité. – Exploiter les documents normatifs relatifs à l'humidité et à la rétractabilité. – Évaluer les variations dimensionnelles. – Comparer les états de surfaces. – Contrôler la viscosité.
4.32 – phénomènes chimiques	
<ul style="list-style-type: none"> – Notions sur les caractéristiques chimiques des principaux matériaux du secteur professionnel – Notions sur les réactions chimiques : <ul style="list-style-type: none"> • oxydation • altération • carbonatation • phénomènes de séchage des produits • saponification • prise • adhérence • mouillabilité, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> – Exploiter les documents techniques et normatifs. – Énoncer les principales caractéristiques chimiques. – Exploiter les documents techniques et normatifs. – Choisir un moyen de contrôle adapté.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Compatibilité des produits employés - Traitements de surface : <ul style="list-style-type: none"> • décapage • protection métallique • protection non métallique - Méthodologie de contrôle - Normes et règlements 	Énoncer les principaux procédés et citer leur domaine d'application.

S5 – technologie de construction

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.1 – ouvrages du bâtiment	
Connaissances générales du bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> - facteurs influant sur l'architecture (région, histoire, climat) - systèmes de construction (bois, acier, béton...) - typologie des bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> • types de bâtiment <ul style="list-style-type: none"> - habitat individuel, collectif - lieux de travail et loisirs - établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux... • fonctions d'usage • fonctions technologiques • terminologie – description : <ul style="list-style-type: none"> - structure - enveloppe (remplissage des structures...) - équipements techniques - différents corps d'état 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer et localiser les principaux ouvrages. - Définir la (ou les) fonction(s) principale(s) de chacun de ces ouvrages. - Différencier les types d'ouvrages par leurs fonctions et les techniques employées. - Indiquer la terminologie courante, spécifique à ces ouvrages.
S5.2 – matériaux du bâtiment	
<ul style="list-style-type: none"> - Minéraux - Matériaux d'isolation et d'étanchéité - Métaux (acier, aluminium...) - Matériaux de synthèse - Produits verriers - Bois et ses dérivés - Plâtre et dérivés - Ciment et dérivés - Matériaux de revêtement (sol, mur...) - Matériaux divers - Produits de protection - Désignation normalisée - Domaine d'utilisation - Performances écologiques - Réglementation en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Classer les produits d'usage courant par famille ou variétés. - Énoncer les critères de classement et d'identification des familles de matériaux. - Identifier les caractéristiques commerciales et/ou normalisées. - Exploiter des fiches techniques et abaques liés aux caractéristiques physiques, chimiques et mécaniques des produits. - Citer leur domaine d'application.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.3 – ouvrages du secteur professionnel	
5.31 – familles d’ouvrages	
<ul style="list-style-type: none"> – Produits de finition – Revêtements muraux – Revêtements de sols – Cloisons – Enduits – Matériaux isolants – Plafonds suspendus – Éléments décoratifs 	<ul style="list-style-type: none"> – Recenser les contraintes. – Identifier les caractéristiques : fonctionnelles, principales, secondaires. – Exploiter les documentations techniques associées à la mise en œuvre des ouvrages (normes, DTU...). – Justifier le choix d’un ouvrage en tenant compte des normes et règlements.
5.32 – supports courants du bâtiment	
<ul style="list-style-type: none"> – Identification, classification – Normes et règlements – Caractéristiques physiques : <ul style="list-style-type: none"> • normes et règlements • méthodologie de contrôle – Caractéristiques chimiques : <ul style="list-style-type: none"> • normes et règlements • méthodologie de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> – Reconnaître et identifier les supports courants. – Indiquer les classifications d’un support. – Exploiter les documents. – Énoncer les caractéristiques physiques. – Indiquer les classes de parement. – Choisir un moyen de contrôle adapté. – Énoncer les caractéristiques chimiques. – Choisir un moyen de contrôle.
S5.4 – notions d’électricité	
<ul style="list-style-type: none"> – La réglementation électrique – Notions pratiques d’électricité (tension – intensité – puissance) – Raccordements à un dispositif prévu – Principe de sécurité – Règles de travail et de sécurité à l’atelier et sur chantier 	<ul style="list-style-type: none"> – Exploiter les documents normatifs. – Identifier les symboles. – Commenter l’espace volume enveloppe/volume de protection. – Situer la position des gaines et des boîtiers. – Différencier une phase d’un neutre, d’une terre, par la couleur des fils. – Expliciter le rôle d’un fusible, d’un disjoncteur, d’une prise de terre – Choisir le calibre d’un fusible en fonction de la protection à assurer. – Justifier l’emploi d’un disjoncteur différentiel de 30 mA. – Décoder des schémas de branchements électriques ou de moteurs triphasés. – Indiquer comment inverser le sens de rotation d’un moteur triphasé. – Donner les distances minimales à respecter pour travailler près d’une ligne électrique dont la tension est : > 57 000 volts, < 57 000 volts. – Indiquer les précautions à prendre lorsque ces distances ne sont pas respectées. – Justifier l’emploi d’appareil : <ul style="list-style-type: none"> • à protection contre la pénétration d’eau, • de classe I, II, III. – Justifier l’emploi d’un transformateur TBT. – Indiquer les caractéristiques et les conditions d’emploi : <ul style="list-style-type: none"> • d’une baladeuse normalisée, • d’un enrouleur de câble normalisé, • d’un coffret de chantier électrique. – Contrôler les conditions d’emploi d’une machine (tension, câble...). – Citer les premiers soins à donner à un accidenté.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.5 – histoire des techniques	
<ul style="list-style-type: none"> – Évolution des techniques et des matériaux – Ouvrages anciens (composition, technique de réalisation, fonctionnement, style, contraintes d'intervention...) 	<ul style="list-style-type: none"> – Caractériser les évolutions (architecture, matériaux, techniques de mise en œuvre). – Situer l'ouvrage dans un contexte historique, régional avec ses particularités. – Identifier les matériaux et la constitution d'un ouvrage ancien de la profession. – Décrire les principales techniques d'intervention sur cet ouvrage.

Domaine 3 : réalisation des ouvrages

S6 – santé et sécurité au travail

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S6.1 – principes généraux, prévention, connaissances des principaux risques	
6.11 – acteurs de la prévention	
<ul style="list-style-type: none"> – Acteurs dans l'entreprise : le chef d'entreprise, ses représentants, le CHSCT – Acteurs externes : OPPBTP, CRAM, INRS, Inspection et médecine du travail, coordonnateur de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> – Énoncer les missions générales de ces acteurs. – Identifier l'interlocuteur adapté à un problème de sécurité.
6.12 – réglementation	
<ul style="list-style-type: none"> – Lois, décrets et réglementation en vigueur – Plan de prévention : <ul style="list-style-type: none"> • plan général de sécurité (PGS) • plan de prévention, PPSPS • document unique (DU) • autorisation préalable (permis de feu...) – Évaluation des risques professionnels 	Repérer le plan organisant la sécurité d'un chantier et les dispositions liées à son poste de travail.
6.13 – risques d'accident	
<ul style="list-style-type: none"> – Les risques liés au poste de travail – Les risques liés à la co-activité du chantier 	Identifier les principaux risques liés à son poste de travail et aux activités du chantier.
6.14 – risques d'atteintes à la santé	
Les principales maladies professionnelles reconnues dans le BTP (amiante, bruit, TMS, allergies, lombalgies...)	Associer à chaque risque : <ul style="list-style-type: none"> • les équipements de protection collectifs et individuels adaptés, • les consignes et autorisations en vigueur.
6.15 – hygiène	
Réglementation hygiène sur les chantiers	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les principales nuisances de son poste de travail responsables d'atteintes à la santé. – Associer à chaque nuisance : <ul style="list-style-type: none"> • les équipements de protection collectifs et individuels adaptés, • les consignes et autorisations en vigueur. – Repérer les installations mises à disposition sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches...).

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
6.16 – travail en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les équipements de protection adaptés à une tâche réalisée en hauteur (échafaudage, garde-corps, nacelles...). – Signaler les situations non protégées ou les équipements inadaptés.
6.17 – risque électrique	<ul style="list-style-type: none"> – Repérer les risques de contact avec un élément sous tension (coffrets ouverts, isolants défectueux, lignes aériennes, enterrées et encastrées...). – Signaler les situations de voisinage avec la tension. – Citer les précautions à prendre.
6.18 – risque chimique et poussières	<ul style="list-style-type: none"> – Repérer les produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes et fiches de données de sécurité des produits FDS). – Lister les consignes d'utilisation et utiliser les équipements de protection adaptés.
6.19 – machines portatives électriques et pneumatiques, appareils sous pression	<ul style="list-style-type: none"> – Choisir et vérifier la machine adaptée à sa tâche. – Assurer la maintenance de premier niveau (nettoyage et changement de consommables). – Signaler les éléments défectueux.
S6.2 – conduite à tenir en cas d'accident	
Programme de formation sauveteur secouriste du travail (SST)	Protéger, alerter (examiner et secourir)*.
S6.3 – manutentions manuelles et mécaniques, poste de travail	
<ul style="list-style-type: none"> – Programme de formation prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) – Règles d'économie d'effort 	<ul style="list-style-type: none"> – Évaluer les manipulations et manutentions. – Choisir les équipements de manutentions mécaniques. – Organiser et optimiser les postes de travail.
S6.4 – protection du poste de travail et son environnement	
6.41 – protection et la signalisation	<ul style="list-style-type: none"> – Vérifier les éléments de protection de son poste de travail. – Repérer la signalisation de sécurité du chantier (poste du casque, circulation...).
6.42 – évacuation des déchets	
<ul style="list-style-type: none"> – Tri, stocks, élimination sur place et évacuation. – Nettoyage et remise en état des lieux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Repérer les circuits d'élimination des déchets sur le chantier. – Contrôler l'élimination des fluides.
6.43 – nuisances sonores	Identifier les horaires de tolérance en fonction du voisinage.
S6.5 – risques spécifiques	
6.51 – reconnaissance des ouvrages existants	
<ul style="list-style-type: none"> – Ouvrages aériens, enterrés et de surface – Appareils de détection 	<ul style="list-style-type: none"> – Repérer les ouvrages existants et leurs protections. – Identifier les réseaux (énergies...). – Utiliser un appareil de détection.
6.52 – équipements spécifiques	
Chalumeaux découpeurs, électroportatifs	<ul style="list-style-type: none"> – Repérer les matériaux et produits inflammables ou dégradables aux abords de l'intervention. – Vérifier la ventilation des locaux.

*Les formations SST et PRAP donnent lieu à une attestation de formation reconnue dans les entreprises.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
6.53 – incendie	
<ul style="list-style-type: none"> – Classement et réaction au feu des matériaux – Classement des bâtiments (habitations, ERP, IGH...) 	Associer les caractéristiques des matériaux au classement des bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> • réaction au feu : M4, M3, M2, M1, M0, • résistance au feu : SF, PF, CF, CFT.

S7 – techniques et procédés de mise en œuvre

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S7.1 – moyens et techniques d'assemblage et de montage	
<ul style="list-style-type: none"> – Assemblages mécaniques démontables ou non démontables : <ul style="list-style-type: none"> • différents éléments de liaisons : vis, équerres, pièces de jonction, éléments sertis, vis auto taraudeuse... • désignation et représentation normalisée • résistance des éléments • règles de mise en œuvre • assemblage (pose collée, pose clippée) • conception et préparation des joints, des surfaces... – Moyens et techniques de montage – Caractéristiques opératoires relatives aux domaines : <ul style="list-style-type: none"> • technique • géométrique • dimensionnel • économique et esthétique – Moyens : <ul style="list-style-type: none"> • graphiques <ul style="list-style-type: none"> - plans, coupes, schémas, - plans de montage - fiches techniques • matériels 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les différents types de liaisons. – Choisir les éléments de liaison. – Énoncer les conditions, les précautions à respecter, les mesures à prendre. – Énumérer les différents moyens d'assemblage. – Citer les domaines d'utilisation. – Décrire la mise en œuvre. – Identifier, classer, choisir les accessoires et produits utilisés lors du montage. – Déterminer les conditions de mise en œuvre pour un assemblage donné. – Identifier et choisir les outillages de montage et de réglage. – Déterminer la chronologie des séquences. – Citer et analyser les caractéristiques opératoires. – Énoncer leur règle d'utilisation en sécurité.
S7.2 – moyens et techniques de finition	
<ul style="list-style-type: none"> – Finitions et surfaçage – Processus de mise en œuvre – Modalités de choix d'un matériau et matériel – Dispositions constructives (normes et règlements) 	<ul style="list-style-type: none"> – Indiquer les travaux préparatoires et les travaux d'apprêts imposés par : <ul style="list-style-type: none"> • la nature du subjectile, • l'état de surface du subjectile, • la finition désirée, • l'environnement. – Justifier le choix des matériaux. – Commenter la fiche technique d'un matériau. – Justifier les dispositions particulières. – Commenter les règles de mise en œuvre. – Identifier et choisir le matériel de mise en œuvre. – Énoncer les règles de sécurité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S7.3 – moyens et techniques de contrôle	
<p>– Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contrôle géométrique : <ul style="list-style-type: none"> - instruments de contrôle géométrique (équerre, niveau laser, rapporteur d'angle...) • contrôle dimensionnel : <ul style="list-style-type: none"> - instruments de contrôle de longueur (mètre, pège, laser, calibre à coulisse...) • contrôle qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> - visuel • normes • contrôle quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> - fiche de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> – Lister les principaux contrôles à effectuer et énoncer le principe de leur procédé. – Définir le contrôle en fonction du travail à réaliser. – Énoncer et choisir les moyens adéquats en fonction du type de contrôle.
S7.4 – moyens et techniques de manutention, de stockage	
<p>Moyens de conditionnement, de stockage et de manutention (moyens manuels et mécaniques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • caractéristiques des produits et ouvrages à déplacer (masse, volume, conditions d'équilibre) • principes de conditionnement et de stockage • documents de gestion de chantier (bordereau de livraison, calendrier d'intervention) 	<ul style="list-style-type: none"> – Déterminer les aires, les lieux de stockage et les accès. – Identifier les principaux moyens de manutention. – Identifier et exploiter les documents de livraison.
S7.5 – moyens et techniques de mise en œuvre sur chantier	
<p>Techniques d'implantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • références (origine, trait de niveau, symétrie...) • établissement d'une référence : <ul style="list-style-type: none"> - méthodes et moyens (niveau, laser...) • repères normatifs (réseaux, DTU) 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les références existantes. – Établir les références manquantes sur un support existant. – Choisir la méthode et les moyens adéquats. – Lire et interpréter les documents normatifs ou les plans nécessaires.

S8 – matériels et outillages

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S8.1 – matériels de chantier	
<p>– Mécanique des fluides incompressibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • action des forces pressantes • pression, débit • principe du manomètre • principe des pompes hydrauliques • la viscosité <p>– Mécanique des fluides compressibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les groupes hydro-pneumatiques • mesures des pressions, des débits <p>– L'air comprimé</p> <p>– La vapeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Décoder la fiche technique d'un matériel. – Définir le principe de fonctionnement d'une pompe hydraulique (à piston, à membrane). – Indiquer les facteurs qui modifient la viscosité. – Préciser les moyens de mesurer la viscosité. – Définir les principes de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> • d'un compresseur, • d'un moteur à air, • d'un détendeur, • d'un manomètre, • d'une soupape de sécurité... – Traiter et commenter les règles d'installation et d'utilisation. – Définir le circuit : <ul style="list-style-type: none"> • de fluide hydraulique, • d'air comprimé, • de vapeur d'eau. – Exploiter les documents des constructeurs.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer les différents organes et définir : <ul style="list-style-type: none"> • leurs fonctions, • leurs modes d'utilisation. - Définir pour un matériel donné : <ul style="list-style-type: none"> • le principe de fonctionnement, • le résultat des réglages. - Comparer les alimentations et les consommations. - Prévoir les matériels adaptés aux chantiers et aux modes d'exécution et leur mobilisation. - Justifier la rentabilité du choix proposé. - Indiquer les règles de sécurité à observer lors d'utilisation : <ul style="list-style-type: none"> • de matériel hydraulique, • de matériel pneumatique, • à gaz, à vapeur d'eau.
S8.2 – outils portatifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques fonctionnelles - Réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le principe de fonctionnement d'un appareil. - Comparer les performances des différents matériels. - Citer et commenter les caractéristiques des systèmes de sécurité. - Citer et commenter les règles d'utilisation.
S8.3 – moyens d'accès	
<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques fonctionnelles - Réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> - Citer et commenter les limites d'utilisation (moyens d'accès), les caractéristiques de ces échelles, leur installation et leurs utilisations. - Citer et commenter les règles d'installation et d'utilisation des différents échafaudages. - Choisir le matériel en fonction du site et du travail à réaliser. - Comparer les performances des différents matériels - Reconnaître les accessoires. - Citer et commenter les règles de sécurité relatives à l'utilisation des appareils de levage, de nacelles.

S9 – gestion des travaux

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S9.1 – organisation du processus de mise en œuvre sur chantier	
9.11 – organisation du processus	
<ul style="list-style-type: none"> - Tâches associées aux phases : <ul style="list-style-type: none"> • nature de la tâche • choix des procédés - Moyens associés 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et définir les différentes tâches associées aux phases de réalisation. - Choisir et justifier les procédés et les moyens.
9.12 – chronologie des étapes	
Notions de contraintes d'antériorités : <ul style="list-style-type: none"> • techniques • organisationnelles 	Établir la chronologie des étapes de mise en œuvre sur chantier.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S9.2 – gestion des temps et des délais	
9.21 – exploitation des temps de réalisation	
Moyens associés aux phases : • humains, matériels	Définir les moyens liés aux différentes phases.
9.22 – planning général de chantier	
– Planning général de chantier : • structure • présentation – Jalonnements et délais – Plage d'intervention	– Énoncer les paramètres et les contraintes devant être pris en compte dans un planning. – Lister les types de contraintes pouvant être particulières à un marché (délai, congés...) – Analyser l'incidence de l'ordonnancement des tâches.
9.23 – ordonnancement prévisionnel	
– Outils de planification – Structure et présentation simplifiée des diagrammes d'ordonnancement et de suivi : • tableau d'antériorités • PERT • Gantt... – Méthodologie – Relations entre les différents documents	– Utiliser les outils de planification. – Établir les diagrammes d'ordonnancement et de suivi (PERT, Gantt...).
9.24 – lancement, suivi et ajustement	
– Notion de charges aux différents postes de travail – Consignation de l'avancement – Compte rendu des temps passés par activité – Évaluation des écarts par rapport aux prévisions – Ajustement du planning	– Consigner les indications sur les graphes et tableaux. – Identifier et évaluer les écarts par rapport aux prévisions. – Proposer des procédures d'ajustement. – Consigner et exploiter un tableau de bord.
S9.3 – gestion des coûts	
– Coûts de réalisation – Notion de déboursés secs : coûts des matériaux et composants, coûts de production, salaires et charges – Notion de coûts pour une tâche, un élément, un ouvrage – Notion de ratio	– Identifier les différents types de coûts. – Indiquer les différents modes de calculs de prix.
S9.4 – gestion de la qualité	
9.41 – démarche qualité	
– Concept de qualité : • définition • critères d'appréciation - qualitatif - quantitatif – Normes – Causes de la non-qualité : • relation de cause à effet • coûts de non-conformité • internes : retouches, garantie... – Organisation de la démarche qualité : • outils d'analyse de la qualité utilisés du bâtiment • outils du suivi de la qualité et d'aide à la décision	– Expliciter le concept de la qualité et ses composantes principales. – Identifier les causes de la non-qualité et leur incidence sur les coûts. – Différencier : • les outils internes de la qualité, • les fiches qualité. – Interpréter les indicateurs de suivi de la qualité. – Énumérer et distinguer les objectifs et les types d'activités de l'assurance qualité. – Situer ses propres activités et responsabilités dans l'organisation de la qualité. – Proposer des solutions pouvant contribuer à la qualité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la conformité : <ul style="list-style-type: none"> • contrôle des supports et ouvrages • vérification en cours de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - fabrication - mise en œuvre sur chantier - Contrôle des approvisionnements - Consignation - Interprétation des relevés - Remédiation des dysfonctionnements 	
9.42 – contrôle de conformité	
<ul style="list-style-type: none"> - Types de contrôle : <ul style="list-style-type: none"> • qualitatif <ul style="list-style-type: none"> - dimensionnel - géométrique - aspect • quantitatif - Moyens de contrôle : <ul style="list-style-type: none"> • matériels et moyens de contrôle • fiches techniques et procédures d'utilisation - Procédés de contrôle - Protocoles de contrôle - Essais (matériaux, ouvrages et produits) : <ul style="list-style-type: none"> • destructifs • non destructifs - Fiches de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Citer les principaux types de contrôle. - Expliciter les procédés et les moyens de contrôle. - Utiliser les outils qualité (fiches...). - Exploiter les résultats.
S9.5 – gestion de la maintenance	
Maintenance préventive de premier niveau : <ul style="list-style-type: none"> • critères de définition d'une intervention périodique • documents de suivi et d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et analyser les causes de dysfonctionnement. - Choisir des procédures d'intervention. - Tenir un tableau de bord.
S9.6 – gestion de la sécurité	
9.61 – plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)	
Extrait du PPSPS	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncer les objectifs et décrire les procédures. - Lister les différentes étapes du PPSPS et son implication dans les choix techniques retenus. - Citer les obligations réglementaires vis-à-vis de l'hygiène et la sécurité du personnel.
9.62 – méthodologie d'analyse et de maîtrise des risques	
Risques : <ul style="list-style-type: none"> • physique • chimique • mécanique • électrique • d'origine gestuelle et posturale • organisationnelle... 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents risques. - Exploiter les documentations des organismes habilités.
9.63 – association des moyens aux risques encourus	
Prévention : <ul style="list-style-type: none"> • intégrée • collective • individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la fonction des différents dispositifs de prévention. - Justifier les moyens à mettre en œuvre.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
9.64 – consignes et procédures de sécurité à respecter	
Documents spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les différentes consignes et procédures. – Exploiter les documentations des organismes habilités.
9.65 – facteurs influant sur la sécurité	
<ul style="list-style-type: none"> – Poste de travail – Circulation : <ul style="list-style-type: none"> • des personnels • des véhicules • des matériaux • du stockage 	<ul style="list-style-type: none"> – Analyser les postes de travail. – Identifier les interférences, les dépendances entre les différents facteurs influents sur la sécurité. – Définir les différentes circulations.
S9.7 – gestion de l’environnement et des déchets	
<ul style="list-style-type: none"> – Protection des abords et de l’existant – Évacuation des déchets : <ul style="list-style-type: none"> • tri • stocks • élimination sur place • évacuation des déchets et des effluents – Nettoyage et remise en état des lieux 	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les dispositifs de protection en fonction des risques. – Identifier les zones de tri et de stockage des déchets. – Préparer les circuits d’élimination des déchets du chantier et des fluides.

Lexique (annexe Ic)

BTP	Bâtiment et travaux publics
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CCAG	Cahier des clauses administratives générales
CCAP	Cahier des clauses administratives particulières
CCTP	Cahier des clauses techniques particulières
CF	Matériau « coupe-feu »
CFT	Matériau « coupe-feu avec isolation thermique »
CHSCT	Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail
CRAM	Caisse régionale d'assurance-maladie
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
DAO	Dessin assisté par ordinateur
DIUO	Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage
DOE	Dossier des ouvrages exécutés
DTU	Document technique unifié
DU	Document unique
EDR	Élément de remplissage
EPI	Équipements de protection individuels
ERP	Établissement recevant du public
FDS	Fiche de données de sécurité des produits
Gantt	Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de Gantt (avancement d'un programme)
IGH	Immeuble de grande hauteur
INRS	Institut national de recherche et de sécurité
IPS	Instructions permanentes de sécurité
ISO	Organisation internationale de standardisation
M0	Matériau incombustible
M1	Matériau combustible « non inflammable »
M2	Matériau combustible « difficilement inflammable »
M3	Matériau combustible « moyennement inflammable »
M4	Matériau combustible « facilement inflammable »
OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
PEMP	Plates-formes élévatrices mobiles de personnels
PERT	<i>Program Evaluation and Review Technic</i> (technique d'élaboration et de contrôle d'un programme)
PF	Matériau « pare-flammes »
PGS	Plan général de sécurité
PPSPS	Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
PRAP	Programme de formation prévention des risques liés à l'activité physique
PVC	Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse)
REEF	Recueil des éléments utiles à l'établissement et à l'exécution des projets et marchés de bâtiments en France
SAV	Service après-vente
SF	Matériau « stable au feu »
SPS	Sécurité et protection de la santé (coordonnateur)
SST	Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)
TMS	Troubles musculo-squelettiques
VEA	Vitrage extérieur attaché
VEC	Vitrage extérieur collé
VEP	Vitrage extérieur parcloisé

ANNEXE II

Unités constitutives du diplôme
Règlement d'examen
Définition des épreuves

Unités constitutives du diplôme (annexe IIa)

Définition des unités du diplôme

La définition du contenu des unités du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

	Compétences	U11	U2	U31	U32	U33
C1	Décoder et analyser les données de définition	x				
	Décoder et analyser les données opératoires et de gestion	x				
C2	Organiser l'intervention en toute sécurité	x				
	Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution		x			
	Établir un calendrier prévisionnel d'exécution		x			
	Établir les quantitatifs de matériaux		x			
	Établir les besoins en matériels		x			
C3	Reconnaître le chantier			x		
	Organiser et approvisionner le chantier			x		
	Contrôler la conformité des supports et des ouvrages				x	x
	Organiser la zone d'intervention				x	x
	Préparer les supports					x
	Réaliser une implantation				x	x
	Appliquer des produits, des enduits				x	x
	Poser des revêtements muraux et de sols				x	x
	Construire des cloisons				x	
	Poser des matériaux isolants				x	
	Réaliser des plafonds suspendus				x	
	Poser des éléments décoratifs et de finition					x
	Assurer le suivi du chantier			x		
	Assurer le repli du chantier			x		
C4	Animer une petite équipe			x		
	Communiquer avec les différents partenaires			x		
	Rendre compte			x		

U11/E1, sous-épreuve E11 – analyse technique d'un ouvrage

Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour analyser des dispositions constructives, vérifier la faisabilité d'un ouvrage au plan mécanique et fonctionnel, justifier un dimensionnement et proposer une variante, à partir d'un dossier de définition, de résultats d'analyse, d'essais et de mesures. Les ouvrages étudiés sont ceux qui correspondent aux travaux d'aménagement, de carrelage, de peinture et de revêtements muraux et de sols.

- C1.1 Décoder et analyser les données de définition
- C1.2 Décoder et analyser les données opératoires et de gestion
- C2.1 Organiser l'intervention en toute sécurité

Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers de consultation d'entreprises.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité « Préparation de l'intervention » :

- T1 Extraire les informations utiles au chantier
- T3 Vérifier la faisabilité des prescriptions

U12/E1, sous-épreuve E12 – mathématiques et sciences physiques

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques et aux programmes de sciences physiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* spécial n° 11 du 15 juin 1995).

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I),
- Fonctions numériques (II),
- Activités géométriques (III),
- Activités statistiques (IV),
- Trigonométrie, géométrie, vecteurs (VI).

La partie sciences physiques comprend les unités spécifiques suivantes :

- Électricité : Transport et sécurité (E2), Puissance électrique (E3),
- Mécanique : Cinématique (M1), Statique des fluides (M4),
- Acoustique : Production, propagation, perception d'un son (A1),
- Optique : Lumière et couleur (O2),
- Thermodynamique : Chaleur et rayonnement (T1), Conduction thermique, isolation (T2),
- Chimie : Matériaux organiques, polycondensation (C10).

U13/E1, sous-épreuve E13 – travaux pratiques de sciences physiques

L'unité de travaux pratiques de sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifié relatif aux programmes de sciences physiques des baccalauréats professionnels.

Elle concerne la formation méthodologique de base appliquée aux champs de la physique et de la chimie suivants :

- Électricité I (courant continu),
- Électricité II (courant alternatif sinusoïdal),

- Mécanique,
- Acoustique,
- Optique,
- Chimie I (solutions aqueuses),
- Chimie II (chimie organique).

U2/E2 – préparation et suivi d'une mise en œuvre sur chantier

Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour déterminer les besoins prévisionnels d'une petite équipe de chantier et en estimer les coûts, préparer l'organisation des travaux et exploiter les documents de suivi.

- C2.2 Choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution
- C2.3 Établir un calendrier prévisionnel d'exécution
- C2.4 Établir les quantitatifs de matériaux
- C2.5 Établir les besoins en matériels

Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité Préparation de l'intervention :

- T4 Contribuer à l'élaboration du planning d'exécution
- T5 Prévoir les besoins en personnel
- T6 Prévoir et organiser les approvisionnements en matériaux
- T7 Prévoir les besoins en matériels

U31/E3, sous-épreuve E31 – présentation d'un dossier d'activité

Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour animer l'activité d'une petite équipe de travail, communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire et rendre compte du déroulement des activités de mise en œuvre sur chantier, en utilisant les outils et techniques de communication habituellement utilisés dans les entreprises du bâtiment.

- C3.1 Reconnaître le chantier
- C3.2 Organiser et approvisionner le chantier
- C3.13 Assurer le suivi du chantier
- C3.14 Assurer le repli du chantier
- C4.1 Animer une petite équipe
- C4.2 Communiquer avec les différents partenaires
- C4.3 Rendre compte

Cette unité U31 recouvre également l'ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus de la discipline économie-gestion, présentées par le programme référentiel défini par l'annexe V de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel (*Bulletin officiel* n° 32 du 17 septembre 1987).

Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, sur le chantier.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités d'Organisation et de Conduite du chantier :

Organisation sur site

- T8 Répartir ou faire répartir les matériels et les matériaux
- T9 Répartir les tâches à chaque membre de l'équipe et définir son intervention

Conduite de chantier

- T10 Assurer la liaison entre le chantier et le bureau
- T11 Participer aux réunions de chantier et à la réception des travaux
- T13 Assurer le suivi du chantier
- T15 Replier le chantier

U32/E3, sous-épreuve E32 – implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage

Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour réaliser, suivre et contrôler la réalisation d'ouvrages de la spécialité entrant dans le cadre des aménagements de locaux (cloisons, doublages, plafonds, et systèmes d'isolation qui leur sont liés) ainsi que des carrelages collés.

- C3.3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C3.4 Organiser la zone d'intervention
- C3.6 Réaliser une implantation C3.61 C3.62, C3.63, C3.64, C3.65
- C3.7 Appliquer des produits, des enduits C3.71, C3.72, C3.77, C3.78, C3.79
- C3.8 Poser des revêtements muraux et de sols C3.81, C3.83, C3.85, C3.87, C3.88, C3.89
- C3.9 Construire des cloisons
- C3.10 Poser des matériaux isolants
- C3.11 Réaliser des plafonds suspendus

Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, sur chantier.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de mise en œuvre :

- T14 Contrôler la qualité des travaux
- T16 Organiser le poste de travail
- T18 Implanter un ouvrage
- T19 Appliquer des produits de finition
- T20 Poser des revêtements muraux et de sols
- T21 Construire des cloisons
- T22 Réaliser des enduits
- T23 Poser des matériaux isolants
- T24 Réaliser des plafonds suspendus

U33/E3, sous-épreuve – E33 travaux de finition et de décoration

Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences pour réaliser les travaux de finition et de décoration. Ces travaux sont ceux qui correspondent à l'application de produits de finition, à la pose de revêtements muraux et de sols, à la pose d'éléments décoratifs.

- C3.3 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C3.4 Organiser la zone d'intervention
- C3.5 Préparer les supports
- C3.6 Réaliser une implantation
- C3.61, C3.63, C3.64
- C3.7 Appliquer des produits, des enduits
- C3.71, C3.72, C3.73, C3.74, C3.75, C3.76, C3.78, C3.79
- C3.8 Poser des revêtements muraux et de sols
- C3.81, C3.82, C3.83, C3.84, C3.86, C3.88, C3.89
- C3.12 Poser des éléments décoratifs et de finition

Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, sur un chantier de mise en œuvre.

Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de Mise en œuvre sur chantier :

- T14 Contrôler la qualité des travaux
- T16 Organiser le poste de travail
- T17 Préparer les supports
- T18 Implanter un ouvrage
- T19 Appliquer des produits de finition
- T20 Poser des revêtements muraux et de sols
- T25 Poser des éléments décoratifs par collage ou par fixation mécanique

U4/E4 langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 18 du 12 mai 1988).

U51/E5, sous-épreuve E51 – français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 11 du 15 juin 1995).

U52/E5, sous-épreuve E52 – histoire-géographie

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 11 du 15 juin 1995).

U6/E6 – éducation artistique-arts appliqués

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 32 du 17 septembre 1987).

U7/E7 – éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 25 septembre 2002 relatif au programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les CAP, les BEP et les baccalauréats professionnels (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 39 du 24 octobre 2002).

UF1 – langue vivante

L'épreuve, qui n'exige pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général, a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible avec un interlocuteur.

UF2 – hygiène-prévention-secourisme

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme d'hygiène-prévention-secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.

Règlement d'examen (annexe IIb)

Baccalauréat professionnel Aménagement et finition du bâtiment			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous- contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – épreuve scientifique et technique <i>Analyse technique d'un ouvrage</i> <i>Mathématiques et sciences physiques</i> <i>Travaux pratiques de sciences physiques</i>	U11	2	ponct. écrit	3 h	ponct. écrit	3 h	CCF	
	U12	2	ponct. écrit	2 h	ponct. écrit	2 h	CCF	
	U13	1	ponct. pratique	45 min	ponct. pratique	45 min	CCF	
E2 – épreuve de technologie Préparation et suivi d'une mise en œuvre sur chantier	U2	2	ponct. écrit	4 h	ponct. écrit	4 h	CCF	
E3 – épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel Réalisation d'un chantier <i>Présentation d'un dossier d'activité</i> <i>Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage</i> <i>Réalisation de travaux de finition et de décoration</i>	U.31	3	CCF		ponct. oral	40 min	CCF	
	U.32	3	CCF		ponct. pratique	12 à 14 h	CCF	
	U.33	3	CCF		ponct. pratique	12 à 14 h	CCF	
E4 – épreuve de langue vivante	U4	2	ponct. écrit	2 h	ponct. écrit	2 h	CCF	
E5 – épreuve de français et histoire, géographie <i>Français</i> <i>Histoire-géographie</i>	U51	3	ponct. écrit	2 h 30	ponct. écrit	2 h 30	CCF	
	U52	2	ponct. écrit	2 h	ponct. écrit	2 h	CCF	
E6 – épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	1	CCF		ponct. écrit	3 h	CCF	
E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		ponct. pratique		CCF	
Épreuves facultatives ⁽¹⁾ <i>Langue vivante</i> <i>Hygiène prévention secourisme</i>	UF1		oral	20 min	oral	20 min	oral	20 min
	UF2		CCF		écrit	2 h	CCF	

(1) Seuls les points excédant dix sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Définition des épreuves (annexe IIc)

E1/U11, U12, U13 – épreuve scientifique et technique

Coefficient 5

Sous-épreuve E11/U11 – analyse technique d'un ouvrage

Coefficient : 2

Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à la compréhension et à l'analyse des dispositions constructives d'un dossier de définition d'un ouvrage de la spécialité. Les ouvrages étudiés sont ceux qui correspondent aux travaux d'aménagement, de carrelage, de peinture et de revêtements muraux et de sols.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne « Conditions » du référentiel de certification.

Ce dossier est commun aux unités U11 et U2.

À partir de ce dossier, le candidat met en œuvre ses connaissances pour :

- rechercher les informations nécessaires à la résolution d'un problème et mesurer la pertinence de leur source,
- classer les informations en fonction de critères définis,
- réaliser l'inventaire des différentes pièces écrites et graphiques d'un dossier,
- identifier les travaux à réaliser,
- repérer un problème et ses contraintes techniques, administratives, réglementaires, économiques, logistiques, environnementales,
- décomposer les ouvrages suivant des critères établis tels que : ouvrages élémentaires, localisation, chronologie...
- identifier les caractéristiques techniques d'un élément décrit par le dossier.

Modes d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées qui figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*cf.* annexe Ib : « Référentiel de certification »).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 – décoder et analyser les données de définition,
- C1.2 – décoder et analyser les données opératoires et de gestion,
- C2.1 – organiser l'intervention en toute sécurité.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle

Le dossier support de l'évaluation se compose de deux parties distinctes :

- le dossier technique de base constitué des seuls documents attachés aux ouvrages (commun aux sous-épreuves E11 et E2),
- un dossier ressources spécifique à E11 comprenant les documents complémentaires (fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants, documents et fiches techniques particuliers, règles en vigueur et normes applicables au projet, accès à des sites de fournisseurs, d'organismes techniques...).

Prise de connaissance du dossier technique de base : une heure.

Ce dossier étant commun à plusieurs unités (U11 et U2), le candidat sera convoqué une seule fois pour en prendre connaissance avant la première des unités du diplôme qu'il postule.

L'évaluation prend appui d'une part sur le dossier technique de base et d'autre part sur le dossier ressources de la sous-épreuve E11.

Après la prise de connaissance du dossier technique de base, l'évaluation a une durée de trois heures. Elle se déroule obligatoirement en salle, chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table (éventuellement à dessin), les différents dossiers étant au format A3 ;
- des moyens multimédias et télématiques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Contrôle en cours de formation (candidats de la formation continue)

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation dans le cadre des activités habituelles de formation.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé. Chaque situation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

La proposition de note finale est transmise au jury.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Sous-épreuve E12/U12 – mathématiques et sciences physiques

Coefficient 2

Finalités et objectifs de l'épreuve

En mathématiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

En sciences physiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles ;
- de vérifier leur connaissance du matériel scientifique et des conditions de son utilisation ;
- de vérifier leur capacité à s'informer et à s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique.

Contenus

Les contenus sont définis en annexe IIa, « Unités constitutives du diplôme : unités d'enseignement général U12 ».

Modes d'évaluation

Évaluation ponctuelle : épreuve écrite (durée : deux heures)

L'épreuve est notée sur vingt points : quinze points sont attribués aux mathématiques et cinq aux sciences physiques.

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve.

Les formules de sciences physiques qui sont nécessaires pour répondre aux questions posées mais dont la connaissance n'est pas exigée par le programme sont fournies dans le sujet.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte **trois situations d'évaluation** :

– deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :

- ces évaluations sont écrites ; chacune est d'une durée de deux heures et est notée sur vingt points ;
- les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme de mathématiques et de sciences physiques. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux. Pour chacune des deux situations d'évaluation, le total des points affectés aux exercices de mathématiques est de quinze points et celui des sciences physiques est de cinq points ;
- pour l'évaluation en mathématiques, lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé ;
- il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité excessive en mathématiques et en sciences physiques. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti ;
- l'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'Éducation nationale. Pour les exercices de mathématiques, l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé ;
- on rappellera aux candidats que la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.

– une situation d'évaluation notée, sur dix points, ne concerne que les mathématiques. Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque baccalauréat professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison avec le contenu mathématique du dossier.

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette sous-épreuve est obtenue en divisant par 2,5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

Sous-épreuve E13/U13 – travaux pratiques de sciences physiques

Coefficient 1

Finalités et objectifs de l'épreuve

Les finalités et objectifs de la sous-épreuve sont :

- de vérifier l'aptitude des candidats à choisir et à utiliser du matériel scientifique pour la mise en œuvre d'un protocole expérimental fourni, dans le respect des règles de sécurité,
- d'apprécier leurs savoir-faire expérimentaux, l'organisation de leur travail, la valeur des initiatives qu'ils sont amenés à prendre,
- de vérifier leur capacité à rendre compte par oral ou par écrit des travaux réalisés.

Contenus

Les contenus sont définis en annexe IIa, « Unités constitutives du diplôme : unités d'enseignement général U13 ».

Modes d'évaluation

Évaluation ponctuelle : épreuve pratique (durée : 45 minutes)

L'évaluation, notée sur vingt points, concerne les compétences expérimentales liées à la formation méthodologique de base. Le matériel que le candidat sera amené à utiliser est celui fixé par la note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 12 du 21 mars 1996).

Les candidats formés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat passent l'évaluation dans leur établissement. Des mesures particulières d'accueil sont prises pour les autres candidats. Ces derniers seront affectés dans les établissements par le recteur. L'évaluation est assurée par des professeurs de la discipline exerçant de préférence dans l'établissement.

Le chef de centre s'assure qu'un professeur n'évalue pas ses propres élèves.

Les sujets sont élaborés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le recteur arrête annuellement les sujets proposés aux établissements, fixe le nombre de sujets qui seront mis en place dans chaque établissement et le calendrier de l'évaluation expérimentale de sciences physiques en cohérence avec le calendrier de l'examen établi au plan national.

Chaque établissement met en place le nombre de sujets qui lui a été fixé et qu'il choisit dans l'ensemble des sujets proposés.

Le procès-verbal du déroulement de l'évaluation, les travaux remis par les candidats et les grilles d'évaluation remplies par les professeurs sont transmis au jury.

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé des sciences physiques s'assure que les conditions nécessaires au bon déroulement sont bien remplies.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation repose sur **deux situations d'évaluation** qui ont pour support une activité expérimentale. La durée de chacune est voisine d'une heure. Elles sont mises en place dans la seconde partie de la formation.

Lors de chaque situation expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences choisies dans les champs de la physique et de la chimie définis par l'unité U13 (annexe I du référentiel de certification). L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant la ou les manipulations qu'il réalise et, suivant la nature du sujet, sur la valeur des mesures réalisées et sur leur exploitation.

Lors de l'évaluation, il est demandé au candidat :

- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition et dont la liste est fixée par note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 12 du 21 mars 1996),
- de mettre en œuvre un protocole expérimental,
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

En pratique, le candidat porte sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation les résultats de ses observations, de ces mesures et, le cas échéant, de leur exploitation. L'évaluateur élabore un guide d'observation qui lui permet d'évaluer les savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Chaque situation est notée sur vingt points ; treize points au moins sont attribués aux savoir-faire expérimentaux et à la valeur des mesures. Les deux situations d'évaluation doivent porter sur des champs différents de la physique et de la chimie.

La note sur vingt attribuée au candidat pour l'unité est la moyenne, arrondie au demi-point, des deux notes sur vingt obtenues lors des deux situations d'évaluation.

Au moins une des épreuves prévues en contrôle en cours de formation doit être passée en centre de formation. Lorsqu'il existe une alternative entre évaluation organisée en entreprise ou en établissement de formation, le recteur, ou son représentant, autorise l'une ou l'autre des modalités pour chaque candidat, sur proposition de l'établissement de formation.

E2/U2 – préparation et suivi d'une mise en œuvre sur chantier

Coefficient 2

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à la détermination des besoins prévisionnels pour la réalisation d'ouvrages de la spécialité. Ces ouvrages correspondent aux travaux d'aménagement, de carrelage, de peinture et de revêtements muraux et de sols.

Cette épreuve est toujours consécutive à l'épreuve E11.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne « Conditions » du référentiel de certification.

Ce dossier est commun aux sous-épreuves E11 et E2.

À partir du dossier support fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances pour :

- choisir et/ou justifier les techniques et les moyens de réalisation,
- lister et quantifier les matériaux et composants constitutifs de l'ouvrage,
- établir l'organisation d'une réalisation et définir les besoins humains et matériels,
- estimer les coûts,
- prévoir l'organisation et la mise en œuvre sur chantier,
- établir les documents nécessaires au lancement et au suivi de la réalisation.
- représenter graphiquement les solutions techniques retenues.

Modes d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*cf.* annexe Ib : « Référentiel de certification »).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C2.2 – choisir, adapter et justifier des méthodes d'exécution,
- C2.3 – établir un calendrier prévisionnel d'exécution,
- C2.4 – établir les quantitatifs de matériaux,
- C2.5 – établir les besoins en matériels.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle

Le dossier support de l'évaluation se décompose en deux parties distinctes :

- le dossier technique de base constitué des seuls documents attachés aux ouvrages (commun aux sous-épreuves E11 et E2),
- un dossier ressources spécifique à E2 comprenant les documents complémentaires (documents et fiches techniques, accès à des sites de fournisseurs, d'organismes techniques...).

L'évaluation prend appui d'une part sur le dossier technique de base et d'autre part sur le dossier ressources de l'évaluation.

Prise de connaissance du dossier technique de base : une heure.

Ce dossier étant commun aux sous-épreuves E11 et E2, le candidat sera convoqué une seule fois pour en prendre connaissance avant la première des sous-épreuves auxquelles il se présente.

Après la prise de connaissance du dossier technique de base, l'évaluation a une durée de quatre heures.

Elle se déroule obligatoirement en salle, afin que chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table (éventuellement à dessin), les différents dossiers étant au format A3 ;
- des moyens multimédias et télématiques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Contrôle en cours de formation (candidats de la formation continue)

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième partie de la formation dans le cadre des activités habituelles de formation :

- une situation d'évaluation porte sur la préparation de travaux d'aménagement et de carrelage. Elle peut être associée à la situation d'évaluation en centre de formation de l'épreuve E32 ;
- l'autre situation d'évaluation porte sur la préparation de travaux de finition et de décoration. Elle peut être associée à la situation d'évaluation en centre de formation de l'épreuve E33. Dans ce cas, les deux évaluations (situation d'évaluation E2 et situation d'évaluation E32, situation d'évaluation E2 et situation d'évaluation E33) sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel au moins y est associé. Chaque situation fait l'objet d'une proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

La proposition de note finale est transmise au jury.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

E3/U31, U32, U33 – réalisation d'un chantier

Coefficient 9

Sous-épreuve E31/U31 – présentation d'un dossier d'activité

Coefficient 3

Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa période de formation en milieu professionnel, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre d'évaluer :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise.
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et techniques de communication habituellement utilisés dans les entreprises du secteur d'activités pour rendre compte du travail réalisé.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier est structuré en deux parties complémentaires :

- la première partie fait référence à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise en référence avec le programme d'économie et gestion ;
- la deuxième partie présente les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

Les deux parties sont d'égale importance.

NB : À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Présentation d'un dossier d'activité » (unité U31), E32 « Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelages » (unité U32) et E33 « Réalisation de travaux de finition et de décoration » (unité U33).

Modes d'évaluation

Pour la partie économie-gestion, les indicateurs d'évaluation correspondent à l'ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus, présentés par le programme référentiel défini par l'annexe V de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 32 du 17 septembre 1987). L'objectif de cette partie d'épreuve est de vérifier l'aptitude du candidat à :

- replacer son activité professionnelle dans le cadre général de l'entreprise, de son fonctionnement,
- tenir compte de sa dimension humaine, des contraintes de gestion et des contraintes juridiques et réglementaires,
- exploiter une documentation simple pour déterminer ses droits et obligations dans le cadre de l'exercice de sa profession,
- analyser et éventuellement résoudre les problèmes simples de gestion qu'il peut rencontrer dans l'exercice de son activité professionnelle.

Pour la partie professionnelle, les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*cf.* annexe Ib : « Référentiel de certification du domaine professionnel »). L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 – reconnaître le chantier,
- C3.2 – organiser et approvisionner le chantier,
- C3.13 – assurer le suivi du chantier,
- C3.14 – assurer le repli du chantier,
- C4.1 – animer une petite équipe,
- C4.2 – communiquer avec les différents partenaires,
- C4.3 – rendre compte.

Évaluation ponctuelle : épreuve orale (durée : 40 minutes, coefficient 3)

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'économie gestion, ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat est composé de deux parties :

- A. L'entreprise et son environnement ;
- B. Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel :
 - B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise,
 - B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat.

Ce rapport d'activités dont le volume, annexes comprises, ne dépassera pas cinquante pages, sera mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, huit jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation, le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (vidéoprojecteur ou rétroprojecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activité, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

- A. L'entreprise et son environnement

Cette partie traite les aspects liés à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise en référence avec le programme d'économie et gestion. Formalisé par des études de cas observées en entreprise, ce dossier sera le support principal du questionnement oral.

- B. Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel :
 - B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise : le candidat résume ici l'ensemble des activités et des tâches professionnelles accomplies pendant la période de formation en milieu professionnel du point de vue :

- des activités (situations de chantier, ouvrages réalisés, matériaux utilisés...),
- des moyens techniques mis en œuvre (matériels utilisés, dispositifs de sécurité...),
- des méthodes utilisées (méthodes de tracé, de pose, de mise en œuvre...).
- B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat (fabrication et mise en œuvre sur chantier) : dans cette partie, le candidat présente l'organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage, fabrication et mise en œuvre sur chantier, auquel il a participé au sein d'une équipe, en dernière année de formation, et au cours duquel il a eu à animer partiellement ou totalement une partie des activités. Tout en s'appuyant sur les aspects techniques de la réalisation, le compte rendu privilégiera les aspects :
 - organisationnel (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des déchets...),
 - gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...),
 - gestion de la sécurité (analyse des risques, application du PPSPS, consignes de sécurité...),
 - gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de modes opératoires...),
 - relationnel (gestion des interfaces avec les autres corps d'état, avec la coordination de chantier...),
 - formatif (formation de personnel moins qualifié, démonstration de technique, de savoir-faire...).

La présentation orale du rapport

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de vingt minutes. Il sera suivi de vingt minutes d'interrogation par le jury.

Les durées d'intervention relatives aux deux parties à traiter, lors de l'exposé et de l'entretien, sont d'égale importance.

– Exposé du compte rendu :

- Exposé de la partie A (durée dix minutes). Le candidat présente l'entreprise et expose les différentes études de cas observées ;
- Exposé de la partie B2 (durée dix minutes). Le candidat expose oralement le compte rendu de son activité d'organisation et d'animation de la réalisation d'un ouvrage en entreprise au cours de sa formation.

– Entretien avec la commission d'interrogation

À l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation, le fonctionnement et la gestion de l'entreprise au travers des études de cas observées en entreprise (durée dix minutes),
- l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leur justification (durée dix minutes).

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** organisées dans l'établissement, l'une relative à l'économie-gestion, l'autre relative à la présentation de la réalisation et des ouvrages effectués en entreprise.

Situation d'évaluation relative à l'économie-gestion

L'évaluation de l'atteinte des compétences énumérées dans cette situation d'évaluation donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury par le professeur chargé de dispenser l'enseignement d'économie et gestion.

L'appréciation chiffrée prend en compte trois éléments :

- 1. les résultats de contrôles exécutés en milieu scolaire au cours des deux années de formation. Les activités supports de l'évaluation doivent être suffisamment nombreuses et variées pour vérifier la capacité du candidat à mettre en œuvre les connaissances relevant des diverses composantes de la sous-épreuve (dimension économique, juridique, maîtrise des techniques quantitatives de gestion, des techniques de communication) sans toutefois obérer trop fortement le temps consacré à la formation ;
- 2. la présentation écrite d'un travail personnel :
 - le thème du travail sera choisi en liaison avec le secteur d'activité correspondant au baccalauréat professionnel concerné,

- le travail de l'ordre de trois à cinq pages comportera l'indication du ou des points du programme d'économie et gestion objet de la réflexion, les sources de documentation utilisées et, éventuellement, les démarches effectuées,
 - le problème de gestion traité ou l'étude menée peuvent avoir comme origine l'intérêt de l'élève pour une question abordée à l'occasion d'une période de formation en milieu professionnel ou un axe d'étude proposé par le professeur ;
- 3. la réalisation par l'élève de fiches relatives à des situations de travail rencontrées dans les périodes de formation en milieu professionnel et analysées sous l'angle du programme d'économie et gestion :
- chaque période de formation donnera lieu à l'établissement d'une fiche (recto/verso) qui comportera une présentation de l'entreprise et de son environnement, de la situation de travail choisie et de son environnement technologique, économique, réglementaire et humain.

La note globale proposée au jury par le professeur d'économie et gestion sera déterminée en utilisant la pondération suivante :

- 1° sur 8,
- 2° sur 6,
- 3° sur 6.

Elle sera accompagnée d'une appréciation détaillée justifiant le résultat obtenu.

Les supports d'évaluation et les travaux correspondants au titre du 1°, le travail personnel et les fiches de situation de travail seront rassemblés dans un dossier qui sera mis à la disposition du jury selon des modalités déterminées par le recteur.

Situation d'évaluation relative à la présentation de la réalisation et des ouvrages effectués en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel

La situation d'évaluation s'effectue en fin de formation.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Dans le cadre de la complémentarité entre les deux lieux de formation, la période de formation en milieu professionnel porte sur l'ensemble des compétences, mais on évaluera prioritairement les compétences liées à la restitution de l'observation et de l'analyse critique de la mise en œuvre d'un procédé ou d'une technique de construction. À cet égard, les activités relevant du suivi d'un chantier constituent un support à privilégier.

Le rapport rédigé par le candidat est composé d'une seule partie :

- B. Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel :
 - B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise ;
 - B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat.

Le rapport d'activités, dont le volume, annexes comprises, ne dépassera pas trente pages, sera mis à disposition des membres du jury huit jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation, le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (vidéoprojecteur ou rétroprojecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

Le déroulement est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle pour cette partie B.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complétera, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. Le dossier d'activités du candidat sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E32/U32 – implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage

Coefficient 3

Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat pour réaliser, suivre et contrôler la réalisation sur chantier d'ouvrages de la spécialité entrant dans le cadre des aménagements de locaux (cloisons, doublages, plafonds, et systèmes d'isolation qui leur sont liés) ainsi que des carrelages collés.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne « conditions » du référentiel de certification.

À partir du dossier technique fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances et ses savoir-faire pour :

- organiser et préparer les postes de travail,
- réaliser les opérations de mise en œuvre et de finition,
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

NB : À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Présentation d'un dossier d'activité » (unité U31), E32 « Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelages » (unité U32) et E33 « Réalisation de travaux de finition et de décoration » (unité U33).

Mode d'évaluation

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.3 – contrôler la conformité des supports et des ouvrages,
- C3.4 – organiser la zone d'intervention,
- C3.6 – réaliser une implantation,
- C3.7 – appliquer des enduits,
- C3.8 – poser des revêtements muraux et de sols,
- C3.9 – construire des cloisons,
- C3.10 – poser des matériaux isolants,
- C3.11 – réaliser des plafonds suspendus.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*cf.* annexe Ib : « Référentiel de certification »).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve pratique (durée : 12 à 14 heures, coefficient 3)

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion de **deux situations d'évaluation**, d'égale pondération, organisées au cours de la deuxième partie de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), l'une en entreprise, l'autre en l'établissement de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Il est souhaitable que l'évaluation en établissement de formation permette d'assurer un maximum de complémentarité avec celle réalisée en entreprise.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des évaluations organisées sous la responsabilité du chef d'établissement.

– 1^e situation d'évaluation : en centre de formation

Elle est organisée dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation et conduit à des activités relevant :

- de la mise en œuvre de matériaux dans le cadre de travaux d'aménagement,
- de la mise en œuvre de carrelages et faïences.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

– 2^e situation d'évaluation : en milieu professionnel

Elle comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document.

Elle est organisée dans l'entreprise d'accueil du candidat et s'appuie sur des situations professionnelles concrètes.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel. Elle a lieu en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement une note au jury.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Sous-épreuve E33/U33 – réalisation de travaux de finition et de décoration

Coefficient 3

Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités sur chantier d'application de produits de finition, de pose de revêtements muraux et de sols, de pose d'éléments décoratifs.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chaque compétence, à la colonne « Conditions » du référentiel de certification.

À partir du dossier technique fourni, le candidat met en œuvre ses connaissances et ses savoir-faire pour :

- organiser et préparer la zone d'intervention,
- contrôler la qualité et la conformité des supports et des ouvrages réalisés,
- appliquer des produits de finition,
- poser des revêtements muraux et de sols,
- poser des éléments décoratifs,
- entretenir les matériels et outillages de chantier.

NB : À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Présentation d'un dossier d'activité » (unité U31), E32 « Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelages » (unité U32) et E33 « Réalisation de travaux de finition et de décoration » (unité U33).

Mode d'évaluation

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.3 – contrôler la conformité des supports et des ouvrages,
- C3.4 – organiser la zone d'intervention,
- C3.5 – préparer les supports,
- C3.6 – réaliser une implantation,
- C3.7 – appliquer des produits, des enduits,
- C3.8 – poser des revêtements muraux et de sols,
- C3.12 – poser des éléments décoratifs et de finition.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*cf.* annexe Ib : « Référentiel de certification »).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve pratique (durée : 12 à 14 heures, coefficient 3)

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue à l'occasion de **deux situations d'évaluation**, d'égale pondération, organisées au cours de la deuxième partie de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), l'une en entreprise, l'autre en l'établissement de formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

Il est souhaitable que l'évaluation en établissement de formation permette d'assurer un maximum de complémentarité avec celle réalisée en entreprise.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement des évaluations organisées sous la responsabilité du chef d'établissement.

– 1^{re} situation d'évaluation : situation d'évaluation en centre de formation :

- elle est organisée dans l'établissement et dans le cadre des activités habituelles de formation et conduit à des activités relevant :
 - de la mise en œuvre de produits,
 - de la pose de revêtements,
 - de la pose d'éléments décoratifs ;
- le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs ;
- la proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé. La note définitive est délivrée par le jury.

– 2^e situation d'évaluation : situation d'évaluation en milieu professionnel :

- elle comporte plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document ;
- elle est organisée dans l'entreprise d'accueil du candidat et s'appuie sur des situations professionnelles concrètes ;
- la synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel. Elle a lieu en fin ou à la suite de la période de formation en milieu professionnel, en présence le cas échéant du candidat. Ils proposent conjointement une note au jury.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

E4/U4 – langue vivante

Coefficient : 2

Objectifs et contenu

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socioprofessionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays.

Mode d'évaluation

Épreuve ponctuelle : évaluation écrite

Elle donne lieu à une évaluation écrite d'une durée de deux heures (arrêté du 6 avril 1994, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 21 du 26 mai 1994).

Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

1^{re} partie : compréhension

À partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

2^e partie : expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points) ;
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de **quatre situations d'évaluation** correspondant aux quatre capacités :

- A. Compréhension écrite,
- B. Compréhension de l'oral,
- C. Expression écrite,
- D. Expression orale.

A. Compréhension écrite

À partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère, la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions,
- résumé en français du document,
- compte rendu du document,
- traduction.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification,
- mise en relation des éléments identifiés,
- inférence.

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse.

B. Compréhension de l'oral

À partir d'un support audio-oral ou audiovisuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support,
- QCM,
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation,
- repérage/identification,
- association des éléments identifiés,
- inférence.

C. Production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production guidée d'un paragraphe de dix à quinze lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation,
- mobilisation des acquis,
- aptitude à la reformulation,
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles,
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde : éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalité, connecteurs...

Éléments lexicaux : *cf.* liste contenue dans le référentiel ou le programme de langue vivante du BEP.

Construction de phrases simples, composées, complexes.

D. Production orale

Il s'agit d'évaluer la capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible.

Le support proposé permettra d'évaluer l'aptitude à dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles.

Exigences lexicales et grammaticales : *cf.* le programme de consolidation de seconde et le référentiel ou le programme de langue vivante du BEP.

E5/U5 – épreuve de français, histoire et géographie

Coefficient 5

Sous-épreuve E51/U51 français

Coefficient 3

Épreuve ponctuelle : évaluation écrite (durée : 2 h 30)

Elle s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension,
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat à comprendre le sens global des documents, à en dégager la construction, à en caractériser la visée, le ton, l'écriture...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur vingt points.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de **quatre situations d'évaluation** permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalents. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire...

Situation A

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à analyser ou à synthétiser.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes,
- supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture.

Situation B

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à rendre compte, transposer ou développer.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel ; fiche de présentation d'un produit, rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents ; lettre, articles ; argumentation à partir d'un dossier,
- supports fictions/littéraires : commentaire de lettre, d'images ; argumentation à partir d'une lecture.

Situation C

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral.

b) Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire,
- compte rendu de lecture, de visite, de stage...
- rapports des travaux d'un groupe.

Situation D

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer.

b) Exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche...),
- participation à un débat,
- participation à une réunion,
- animation d'un groupe, d'une petite équipe (entreprise).

Sous-épreuve E52/U52 histoire-géographie

Coefficient 2

Épreuve ponctuelle : évaluation écrite (durée : 2 h)

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités à comprendre et à analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique. Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de **quatre situations d'évaluation** : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

Objectifs

Les différentes situations d'évaluation visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme,
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale du baccalauréat professionnel. Chaque situation est écrite et dure (environ) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion (s) qui s'y rapporte(nt).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.

E6/U6 – éducation artistique-arts appliqués

Coefficient 1

Finalités et objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

Mode d'évaluation

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

Épreuve ponctuelle : évaluation écrite et graphique (durée : 3 h)

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s) assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et à la notation de l'épreuve.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte **trois situations d'évaluation** organisées au cours de la formation.

Les trois situations comportent une à deux séances de deux heures et sont affectées chacune d'un coefficient particulier :

- première situation d'évaluation : coefficient 1,
- deuxième situation d'évaluation : coefficient 2,
- troisième situation d'évaluation : coefficient 2.

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette épreuve est obtenue en divisant par cinq le total des notes relatives aux trois évaluations.

Première situation d'évaluation

L'évaluation de cette première situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions),
- mettre en œuvre des principes d'organisation,
- mettre en œuvre et maîtriser des outils et des techniques imposés.

Les éléments et les données sont imposés.

Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel,
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat,

- rendre compte plastiquement des relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions),
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées,
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Un dossier documentaire et un cahier des charges sont imposés. Néanmoins, le candidat doit sélectionner des documents et/ou des éléments dans les sources documentaires proposées. Il doit également faire un choix en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils et de techniques pour communiquer son projet.

Troisième situation d'évaluation

L'évaluation de cette troisième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle ou artisanale ou de la communication visuelle,
- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans un environnement artistique et culturel de son époque,
- évaluer la qualité esthétique d'un produit.

Le problème est imposé ainsi que l'objet d'étude, en revanche, les références (images et textes) sont proposées, le candidat sélectionne des documents ou des éléments documentaires en fonction de son analyse personnelle et de son argumentaire.

E7/U7 – éducation physique et sportive

Coefficient 1

Les modalités d'évaluation de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP (*Journal officiel* du 21 juillet 2005, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 42 du 17 novembre 2005).

Épreuve facultative de langue vivante – UF1

Épreuve ponctuelle : évaluation orale (durée de 20 minutes, précédée d'un temps de préparation de 20 minutes)

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue de communication courante et à s'exprimer de manière intelligible sur un sujet d'ordre général.

L'épreuve prend appui sur un document écrit, authentique, portant sur des questions actuelles de société et pouvant comporter des éléments iconographiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un document technique.

Le candidat peut présenter une liste de huit textes au minimum, représentant un ensemble d'une dizaine de pages. Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement facultatif de langue vivante, cette liste doit être validée par le professeur et le chef d'établissement. En l'absence de liste, l'examineur propose plusieurs documents au choix du candidat.

Le candidat présente le document et en dégage les éléments essentiels. Cette présentation est suivie d'un entretien portant sur le sujet abordé dans le document. L'entretien peut être élargi et porter sur le projet personnel du candidat.

Précisions concernant l'épreuve facultative d'arabe

Les documents sont rédigés en arabe standard, sans signes vocaliques, conformément à l'usage. Ils peuvent comporter des éléments en arabe dialectal (caricatures, dialogue ou extrait d'entretien publié dans la presse par exemple).

Au cours de l'entretien, l'examineur peut demander la lecture oralisée d'un bref passage et sa traduction.

Le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix : arabe standard, ou arabe « moyen ». L'arabe standard, appelé aussi littéral, correspond à l'usage « soutenu » de la langue, par référence à son usage écrit. L'arabe dit moyen comporte des tournures et expressions dialectales. Il doit être compris par tout interlocuteur arabophone. On n'acceptera du candidat aucune forme de sabir, qui consiste à introduire massivement un lexique étranger plus ou moins arabisé.

Épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme – UF2

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- appréhender les incidences sur la santé de l'activité de travail et d'en cerner les conséquences socio-économiques ;
- justifier des mesures destinées à supprimer ou à réduire les risques d'accidents du travail et d'atteintes à la santé et à s'inscrire dans une démarche de prévention ;
- agir de façon efficace et adaptée face à une situation d'urgence.

Elle porte sur les savoirs en hygiène-prévention-secourisme.

Mode d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement,
- l'exactitude des connaissances,
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées,
- le comportement ou la procédure d'intervention, adaptés et sûrs, face à des situations d'urgence.

Évaluation ponctuelle : évaluation écrite (durée : 2 h)

À partir d'une (de) situation(s) professionnelle(s), accompagnée(s) éventuellement d'une documentation scientifique et technique, le candidat doit notamment :

- exploiter et/ou mettre en œuvre des outils d'analyse de la situation donnée,
- mobiliser ses connaissances scientifiques et réglementaires pour identifier le (ou les) problème(s) et argumenter des solutions d'amélioration en lien avec les mesures et structures de prévention,
- expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte **trois situations d'évaluation**.

1^{re} situation d'évaluation

Évaluation écrite, d'une durée indicative de 1 h 30 à deux heures, située au cours de la dernière année de formation, notée sur sept points.

À partir de documents présentant notamment une situation professionnelle d'entreprise, il est demandé :

- une analyse de la situation donnée selon une méthode adaptée,
- une justification scientifique des effets de la situation donnée ou des mesures de prévention,
- une ou des questions relatives à la réglementation et/ou aux organismes de prévention.

2^e situation d'évaluation

Réalisation d'un travail personnel écrit noté sur sept points.

À partir de données recueillies au cours de la période de formation en milieu professionnel et/ou d'un travail documentaire, le candidat rédige un document de cinq pages maximum sur :

- un problème professionnel en lien avec le programme d'hygiène-prévention-secourisme et le secteur professionnel concerné,
- la prévention mise en œuvre (moyens, acteurs, organisation...) ou les moyens d'amélioration qu'il propose dans leurs contextes respectifs.

Le candidat précise sa démarche, justifie les effets possibles sur la santé ainsi que les solutions mises en œuvre ou possibles.

3^e situation d'évaluation

Évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur six points.

Le comportement du candidat face à une situation d'urgence est évalué par des moniteurs de secourisme. Dans le cas où cette évaluation pratique ne peut être réalisée, une évaluation écrite d'environ trente minutes est mise en place. Au cours de celle-ci, le candidat précise la conduite à tenir pour une situation d'urgence relevant du secourisme.

La note globale proposée au jury par le professeur de biotechnologies santé-environnement assurant l'enseignement d'hygiène-prévention-secourisme est calculée en faisant le total des notes obtenues à chacune des trois situations d'évaluation.

ANNEXE III
Période de formation en milieu professionnel

Organisation de la formation en milieu professionnel

Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de seize semaines réparties sur les deux années de formation.

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 parue au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 38 du 24 octobre 1996.

La période de formation en milieu professionnel et en établissement scolaire doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements. La formation assurée en établissement scolaire doit être polyvalente afin de faciliter l'acquisition des savoirs et des compétences dans les différents domaines constitutifs de la formation préparée.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus d'apprentissage.

Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 25 du 29 juin 2000. L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation.

En accord avec le tuteur, chaque professeur peut suivre une activité développée en entreprise par le stagiaire.

Objectifs généraux

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- d'intervenir sur des produits de type industriels intégrant des techniques de mise en œuvre dont les établissements de formation peuvent ne pas disposer ;
- d'utiliser des matériels ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ;
- d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

Compétences à développer

Les entreprises d'accueil devront permettre d'aborder les compétences à développer dans chaque composante du secteur de la finition : aménagement et plâtrerie, carrelage, peinture et revêtements. Toutefois, au regard des activités conduites par l'entreprise d'accueil, pourra être envisagée la possibilité d'effectuer les périodes de formation dans différentes entreprises afin que les élèves soient formés sur l'ensemble des composantes.

Les compétences du présent référentiel sont développées conjointement en établissement de formation et en entreprise.

Au terme des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat constitue un rapport comprenant un rapport d'activités conduites en entreprise. Ce rapport est visé par le tuteur de l'élève en entreprise. Ce visa atteste que les activités développées dans le rapport correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise.

Le rapport d'activités doit faire apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise,
- le compte rendu de ses activités en développant les aspects relatifs aux compétences définies par le référentiel du diplôme.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Présentation d'un dossier d'activité » (unité U31), « Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage » (unité U32) et « Réalisation de travaux de finition et de décoration » (unité U33).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par le tuteur qui assurera cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. À chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève.

Ce contrat fera l'objet d'un document qui indiquera :

- la liste des compétences et savoirs à acquérir, en tout ou partie, durant la période considérée ;
- les modalités d'évaluation de ces compétences ;
- l'inventaire des prérequis nécessaires pour aborder dans des conditions acceptables la formation en milieu professionnel ;
- les modalités de formation envisagées dans l'entreprise (les tâches et le degré d'autonomie, les matériels utilisés, les services ou équipes concernés...).

Chaque période de formation sera évaluée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant. Le constat établi sera reporté sur le livret de suivi. Une synthèse finale sera formulée sur des fiches d'évaluation comme cela est précisé dans la définition des sous-épreuves E32 et E33. Pour chacune de ces sous-épreuves, une note sera proposée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique.

Contenus et activités

Les périodes de formation portent sur des activités développées dans les différents lieux d'exercice de l'entreprise mais, pour l'essentiel, la formation se déroulera sur chantier.

Les activités prévues dans la définition des unités U31, U32 et U33 feront obligatoirement partie du travail confié lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

De manière à établir une cohérence dans le déroulement de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis informe les maîtres d'apprentissage sur les objectifs des différentes périodes passées en entreprise et sur leur importance dans l'évaluation des apprentis.

Voie de la formation professionnelle continue

Candidats en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en entreprise, seize semaines, s'ajoute aux durées de formation dispensées par le centre de formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la période de formation en milieu professionnel est intégrée dans la période de formation dispensée, si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs de la formation en entreprise.

Candidats en situation de perfectionnement

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a développé des activités dans des entreprises relevant du secteur de la finition en qualité de salarié à plein-temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat rédige un rapport sur ses activités professionnelles dans le même esprit qui préside à l'élaboration du rapport pour les candidats scolaires, apprentis ou en formation professionnelle continue visés au paragraphe ci-dessus (*cf.* « Candidats en situation de première formation ou de reconversion »).

Le rapport fait apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise ;
- les types d'activités qui font appel à tout ou partie des compétences décrites ci-dessus (*cf.* « Compétences à développer »).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 (unité U31) sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Positionnement

Durée minimale de la période de formation en milieu professionnel pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- dix semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (art. 15 du décret n° 96-563 du 9 mai 1995 modifié) ;
- quatre semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au paragraphe ci-dessus (*cf.* « Candidats en situation de première formation ou de reconversion »).

ANNEXE IV
Tableau de correspondance
entre épreuves ou unités

Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme

Baccalauréat professionnel Aménagement et finition (arrêté du 3 septembre 1997)		Baccalauréat professionnel Technicien en aménagement et finitions du bâtiment défini par le présent arrêté	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 – épreuve scientifique et technique <i>Sous-épreuve A1 – étude scientifique et technologique d'un ouvrage</i> <i>Sous-épreuve B1 – mathématiques et sciences physiques</i> <i>Sous-épreuve C1 – travaux pratiques de sciences physiques</i>	U11 U12 U13	E1 – épreuve scientifique et technique <i>Sous-épreuve E11 – analyse technique d'un ouvrage</i> <i>Sous-épreuve E12 – mathématiques et sciences physiques</i> <i>Sous-épreuve E13 – travaux pratiques de sciences physiques</i>	U11 U12 U13
E2 – épreuve de technologie	U2	E2 – épreuve de technologie	U2
E3 – épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel (réalisation, maintenance, mise en service, contrôle) <i>Sous-épreuve A3 – évaluation de la formation en milieu professionnel et</i> <i>Sous-épreuve D3 – économie-gestion</i> <i>Sous-épreuve B3 – implantation et contrôle de réception et</i> <i>Sous-épreuve C3 – réalisation et contrôle</i>	U31 et U34 U32 et U33	E3 – épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel : réalisation d'un chantier <i>Sous-épreuve E31 – présentation d'un rapport d'activités⁽¹⁾</i> <i>Sous-épreuve E32 – implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage⁽²⁾ et</i> <i>Sous-épreuve E33 – réalisation de travaux de finition et de décoration⁽²⁾</i>	U31 U32 et U33
E4 – épreuve de langue vivante	U4	E4 – épreuve de langue vivante	U4
E5 – épreuve de français – histoire-géographie <i>Sous-épreuve A5 – français</i> <i>Sous-épreuve B5 – histoire-géographie</i>	U51 U52	E5 – épreuve de français – histoire-géographie <i>Sous-épreuve E51 – français</i> <i>Sous-épreuve E52 – histoire-géographie</i>	U51 U52
E6 – épreuve d'éducation artistique-arts appliqués	U6	E6 – épreuve d'éducation artistique-arts appliqués	U6
E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuve facultative de langue vivante	UF1	Épreuve facultative de langue vivante	UF1
Épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme	UF2	Épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme	UF2

(1) En forme globale, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à dix sur vingt obtenues aux unités U31 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U31 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à dix sur vingt (bénéfice) ou inférieures à dix sur vingt (report).

(2) En forme globale, la note aux unités U32 et U33 définies par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à dix sur vingt obtenues aux unités U32 et U33 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note aux unités U32 et U33 définies par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U32 et U33 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à dix sur vingt (bénéfice) ou inférieures à dix sur vingt (report).